

Le Monde

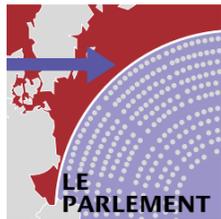
ECONOMIE

MARDI 23 MARS 1999

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

EUROPE

La démission de la Commission, le 15 mars, est le dénouement d'une histoire qui remonte à 1996.



LE PARLEMENT
Le Parlement de Strasbourg dispose aujourd'hui de pouvoirs étendus (page IV)

3,4%

BOUSSOLE

Les experts ont largement sous-évalué la croissance américaine : annoncée à 2,3 % en valeur annuelle moyenne pour la période 1994-1998, elle a en réalité approché les 3,4 % (page V)

Croissance



meilleurs que ceux de l'Allemagne et de l'Italie. Ces performances sont-elles durables ? (page VII)

TRIBUNES

En 1998, les résultats de l'économie française ont été

VÉTÉRINAIRES ET ARTISANS OSENT

LA RÉFORME DES RETRAITES

Anticipant les difficultés à venir, la caisse des vétérinaires, présidée par Jean Crespin, a engagé une réforme de son régime



complémentaire en 1997. Les artisans se sont attelés à ce même chantier dès 1996 (page VIII)



OFFRES D'EMPLOIS

De la page IX à la page XVI

Le patronat et les autorités monétaires se réjouissent du départ du ministre des finances, Oskar Lafontaine. Le chancelier Schröder doit maintenant clarifier ses options économiques après six mois de cafouillage. Sans décevoir les attentes de son parti, le SPD

Les copies à revoir du mauvais élève allemand

TRANSITION

● Trois chantiers majeurs attendent le chancelier Gerhard Schröder : la suite de la réforme fiscale, le chômage et la question de la compétitivité des entreprises. Autant de dossiers sur lesquels son prédécesseur, Helmut Kohl, avait échoué.
● Après le départ du ministre des finances, Oskar Lafontaine, les milieux d'affaires espèrent un

virage à droite de la politique gouvernementale. Une hypothèse que juge peu probable Rainer Hudemann, professeur d'histoire contemporaine à l'université de la Sarre.

● Le modèle de concertation sociale reste indispensable au redressement du pays. L'avenir du pacte sur l'emploi constitue le prochain test.

BONN

de notre correspondant

L'arrivée au ministère des finances d'Oskar Lafontaine avait signifié l'avènement outre-Rhin d'une école de pensée économique ultraminoritaire en Allemagne, d'inspiration néokeynésienne. Pour le président du parti social-démocrate (SPD) démissionnaire, le chômage était dû essentiellement au manque de croissance, provoqué par la politique monétaire restrictive des banquiers centraux et les hausses insuffisantes de salaires qui freinaient la consommation.
Avec le départ fracassant de M. Lafontaine jeudi 11 mars, cette école de pensée est disqualifiée. L'Allemagne devrait de nouveau considérer que le pays souffre d'un problème d'offre ; que le chômage qui frappe plus de 4 millions de personnes relève avant tout du coût trop élevé du travail.

A court terme, l'arrivée au ministère des finances du discret Hans Eichel va entraîner un changement de ton. Oskar Lafontaine s'était brouillé avec les banquiers centraux, en lançant des appels répétés à la baisse des taux. Si M. Eichel peut, lui aussi, souhaiter une baisse des taux, il pourrait se garder de le dire tout haut.

DÉSORDRE

Cet homme discret devra renouer le dialogue avec la Bundesbank, avec laquelle le ministère des finances travaillait main dans la main sous Helmut Kohl. Il devra aussi redonner confiance à ses troupes traumatisées par l'aréopage de macro-économistes que M. Lafontaine avait nommés à leur tête. Hans Eichel va aussi reprendre un dialogue sur des bases nouvelles avec ses homologues européens, y compris Bercy, où l'on finissait par s'agacer des théories allemandes et du désordre inhabituel qui régnait à Bonn depuis des mois.

C'en est sûrement fini des appels répétés à la hausse des salaires en Allemagne. Oskar Lafontaine avait permis aux syndicats d'arracher des hausses de salaires importantes pour 1999. Celles-ci ont braqué le patronat et mis en danger le pacte sur l'emploi qui associe les partenaires sociaux afin de lutter contre le chômage. Après le dérapage de cette année, le chancelier devrait inciter les syndicats à la modération salariale, pour permettre de recréer de l'emploi.

Le Bundesrat a adopté le 1^{er} mars une partie de la réforme fiscale voulue par M. Lafontaine mécontentant le patronat, mais d'ici au mois de juin, le gouvernement compte pré-

senter un projet fiscal visant à simplifier la taxation des bénéfices des entreprises pour aboutir à un taux effectif de 35 %.

A plus long terme, l'Allemagne devrait adopter une politique plus centrée. Le discours politique devrait redevenir favorable aux entreprises et à l'innovation, rappelant les propos du candidat Schröder au début de sa campagne électorale. Mais peu de décisions radicales sont à attendre dans l'immédiat. Le chancelier sait qu'il doit absolument réformer l'Etat providence. Mais il sait aussi que le pays refuse d'abaisser la qualité de son filet social et que c'est sur ce sujet que Helmut Kohl est tombé, accusé d'avoir entrepris des réformes jugées injustes socialement.

Gerhard Schröder veut recréer un climat dans lequel le pays accepte de nouveau les réformes, ce qui implique d'avancer très – certains diront trop – lentement. C'est un des objectifs du pacte sur l'emploi, qui n'a jusqu'à présent servi qu'à créer quelque 100 000 places d'apprentis-

sages pour les jeunes chômeurs. Le chef du gouvernement allemand va devoir, en particulier, s'attaquer au problème essentiel des retraites mais, tenant ses promesses électorales, il vient d'annuler la réforme d'Helmut Kohl, pourtant jugée insuffisante par l'OCDE.

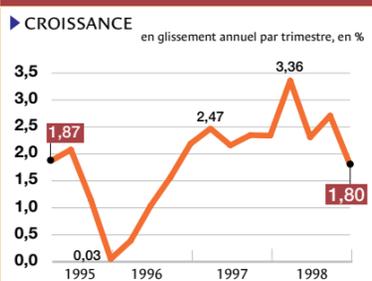
RETRAITES

Enfin, le chancelier, qui avait souhaité une « administration plus maigre et plus efficace » lors de son discours de politique générale à l'automne 1998, pourrait enjoindre à son nouveau ministre des finances de préparer un budget plus austère pour l'an 2000, comme l'ont déjà demandé certains experts parlementaires des Verts et du SPD, alors que M. Lafontaine s'était refusé à réduire les déficits pour ne pas affecter la conjoncture. L'Allemagne pourrait alors perdre le rôle qu'elle tient depuis quelques mois, celui du mauvais élève de la classe européenne. Si Gerhard Schröder en a le courage.

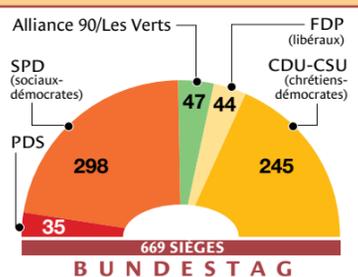
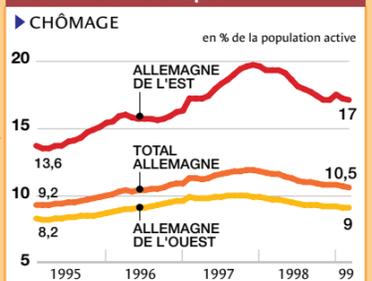
Arnaud Leparmentier

LES HANDICAPS DU « MODÈLE RHÉLAN »

L'économie est en perte de vitesse...

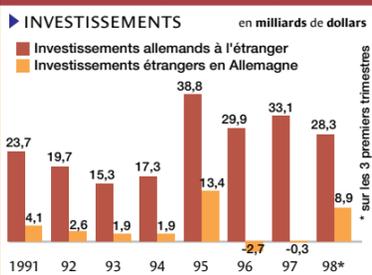


... avec plus de 4 millions de demandeurs d'emploi

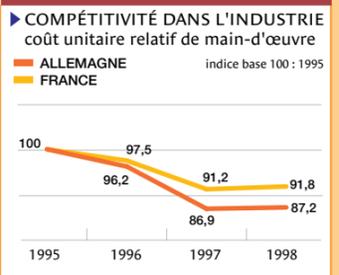


Gerhard Schröder, qui a repris la présidence du SPD, dispose d'une majorité fragile — avec l'appui des Verts — au Parlement. L'infléchissement de sa politique vers le centre droit risque de déplaire à ses alliés. Le chancelier pourrait être tenté par une nouvelle coalition, avec l'appui du FDP, voire de la CDU.

Résultat : les entreprises marquent leur défiance en se tournant vers l'extérieur



... et une main-d'œuvre chère



Source : Caisse des dépôts et consignations

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM

Fully Accredited

Pour cadres et dirigeants de 30 à 45 ans, diplômés de l'enseignement supérieur, le seul MBA accrédité USA Europe compatible avec votre vie professionnelle :

ieMBA International Executive Master of Business Administration

- 520 h de formation intensive en management international : **diplôme ieMBA accrédité**
- 10 séminaires mensuels à PARIS
- 2 mois à NEW YORK et thèse

MBA Master of Business Administration in International Management

- Programme intensif, de 12 mois dont 8 mois en FLORIDE : MBA accrédité

DBA Doctorate of Business Administration

- Séminaires intensifs spécialisés et thèse

Certificats en Management International

- Corporate finance
- International Marketing
- 120 heures à Paris ou à New York

International School of Management

148, rue de Grenelle, 75007 Paris

Tél. : 01-45-51-09-09 – Fax : 01-45-51-09-08

Programmes exclusivement gérés par International School of Management USA

Internet <http://ism-mba.edu> email : info@ism-mba.edu

ISM

TRANSITION

Questions-réponses

1 D'où viennent les difficultés de l'Allemagne ?

La réunification devait transformer l'Allemagne en puissance centrale de l'Europe. Ce scénario, défendu par Helmut Kohl il y a dix ans, ne s'est pas réalisé. Le choc de l'unification et les coûts de la restructuration économique des nouveaux Länder ont, au contraire, fragilisé les fondements du « modèle » allemand. L'Etat fédéral a injecté plus de 1 000 milliards de marks (513 milliards d'euros) dans l'ex-RDA, essentiellement pour financer les restructurations dans l'industrie et la politique sociale. Des transferts d'autant plus coûteux que le chancelier Kohl avait alors fait le choix d'un taux de change de un mark de l'Est pour un mark de l'Ouest.

A l'Est, le taux de chômage s'élève à 17 % (contre 9 % à l'Ouest) et la productivité n'y atteint que 55 % de celle de l'ex-RFA, alors que les salaires sont devenus quasi identiques.

Par ailleurs, l'Allemagne est aussi handicapée par le niveau de ses coûts salariaux, supérieurs de 25 % en moyenne dans l'industrie à ceux de ses partenaires européens. Le débat sur la localisation de l'industrie allemande (*Standort Deutschland*), ouvert en 1993, reste toujours d'actualité.

2 Quelles sont les prévisions de croissance en Allemagne ?

Le gouvernement a fortement révisé à la baisse ses prévisions pour 1999. Il table aujourd'hui sur un taux de 2 %, contre 2,9 % annoncés par le gouvernement Kohl l'été dernier. Dans l'Europe, l'Allemagne est l'un des pays les plus affectés par le ralentissement des échanges mondiaux. Cette situation s'explique à la fois par la composition de ses exportations et par la géographie de ses débouchés, qui dépendent, pour près d'un quart, de l'ex-Europe de l'Est, de l'Amérique latine et de l'Asie.

L'économie allemande souffre aussi de la faiblesse de la demande intérieure. Si la consommation des ménages a progressé de 2,5 % l'an dernier, elle semble fragilisée depuis la fin de l'année par les hésitations du gouvernement en matière fiscale et par les médiocres résultats sur l'emploi. Les difficultés dans le secteur de la construction pèsent également sur la conjoncture. L'augmentation de 4 % des salaires dans la métallurgie, pour peu qu'elle s'étende aux autres secteurs, devrait néanmoins doper les dépenses des ménages.

3 Quelles mesures ont été prises par le premier gouvernement de Gerhard Schröder ?

Les ménages continuent de plébisciter Gerhard Schröder, qui, dès son arrivée au pouvoir, a annulé une série de mesures très impopulaires prises par Helmut Kohl. Il a ainsi supprimé la réforme des retraites, rétabli le remboursement à 100 % des congés maladie et augmenté le ticket modérateur pour le remboursement des médicaments. Les allocations familiales ont été revalorisées de 13 %. Pour l'emploi, un programme d'apprentissage au profit de 100 000 jeunes a été lancé et l'autorisation de licenciement a été rétablie pour les PME de 5 à 10 salariés.

En revanche, le chancelier a jusqu'à présent échoué à définir clairement les contours de sa politique économique. Au plan européen (l'Allemagne préside l'Union durant le premier semestre 1999), les négociations sur l'Agenda 2000, qui doit fixer le budget de l'Union à l'horizon 2006, s'enlisent. Et, au plan intérieur, le chancelier doit affronter l'hostilité du patronat sur la réforme fiscale et le pacte pour l'emploi. Gerhard Schröder a également dû retirer son projet visant à abandonner l'énergie nucléaire, annoncé, il le reconnaît, un peu hâtivement.

4 Le départ d'Oskar Lafontaine va-t-il modifier les relations entre la France et l'Allemagne ?

Gerhard Schröder ne s'en cache pas. Il se sent plus proche du Royaume-Uni de Tony Blair que de la France de Lionel Jospin. Oskar Lafontaine parti, c'est bien un des piliers de la relation franco-allemande qui s'effondre, même si les socialistes français étaient loin de partager toutes les idées d'Oskar Lafontaine.

Le projet de « nouveau centre », développé par le candidat Schröder à la chancellerie pendant sa campagne, présente de nombreux points communs avec la troisième voie préconisée par son homologue britannique. Effacement du rôle de l'Etat, flexibilité accrue du marché du travail, allègement de la fiscalité des entreprises pour mener une « politique de l'offre de gauche » sont quelques-uns des credos du « nouveau centre » théorisés par Bodo Hombach, actuel conseiller à la chancellerie. Le rapprochement esquissé entre Bonn et Londres, s'il se confirme, ne manquera pas d'influencer les choix européens.

Le casse-tête de la réforme fiscale

BONN

de notre correspondant

Oskar Lafontaine, à son arrivée au ministère des finances à l'automne 1998, a lancé une réforme fiscale qui visait à renforcer le pouvoir d'achat des familles, d'environ 1 000 marks (500 euros) dès 1999 et de 2 700 marks par an à compter de l'an 2002 pour un couple marié avec deux enfants. Le ministre était convaincu que le chômage en Allemagne était dû à la faiblesse de la croissance et à l'atonie de la consommation.

Les statistiques permettent d'étayer cette thèse : de 1991 à 1997, le salaire brut allemand a progressé de 27 %, mais à cause de la hausse des impôts, des cotisations sociales et de l'inflation, les salariés n'en ont pas vu la couleur.

Au 1^{er} janvier 1999, les allocations familiales sont donc passées de 220 à 250 marks par mois, pour le premier et le deuxième enfant, tandis que l'impôt sur le revenu a été légèrement baissé. Pour financer cet allègement de l'impôt des ménages moyens, M. Lafontaine a voulu supprimer quelque 80 niches fiscales, dont bénéficiaient riches particuliers et entreprises.

Il a, en revanche, conservé les avantages fiscaux des salariés, comme la non-taxation du travail de nuit ou le dimanche. Il n'a pas baissé le taux marginal de l'impôt sur le revenu, tandis que l'impôt sur les sociétés n'a été abaissé que de 45 % à 40 %. Au total, même avec les corrections intervenues depuis, la réforme de M. Lafontaine doit entraîner un allègement de 40 mil-

Pour s'opposer aux projets de l'ex-ministre des finances, de grands groupes avaient menacé de délocaliser

liards de marks, cumulé sur trois ans, de la fiscalité des ménages et un alourdissement de 20 milliards pour les entreprises. C'est ce dispositif qui a été voté le 19 mars par le Bundesrat.

Résultat, M. Lafontaine a dû affronter la révolte des agriculteurs, des patrons de PME et des multinationales. La polémique a culminé fin février, lorsque quelque 22 patrons de grands groupes allemands, dont Krupp-Thyssen, Siemens ou Hoechst, ont écrit au chancelier Schröder pour protester contre ses projets fiscaux. Début mars, les compagnies d'assurances, y

compris le numéro un européen du secteur, Allianz, ont menacé de déplacer leur siège hors d'Allemagne, la réforme fiscale devant leur coûter quelque 9 milliards de marks (4,5 milliards d'euros), tandis que les compagnies d'électricité ont failli claquer la porte des négociations sur l'abandon du nucléaire, la taxation de leurs provisions devant leur coûter 25 milliards de marks sur dix ans.

Le directeur financier de Daimler-Chrysler a lui aussi écrit au chancelier, provoquant « l'étonnement » du porte-parole de M. Lafontaine. Daimler-Chrysler ne paie pas d'impôt depuis 1995, et, si le groupe germano-américain a choisi d'installer son siège en Allemagne, c'est parce qu'il y paie moins d'impôts.

Si les compagnies allemandes se déclarent étouffées par les impôts, les statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne confirment pas ce sentiment : l'impôt sur les sociétés ne représente que 2,8 % des recettes fiscales et sociales de l'Allemagne, contre 3,7 %

en France, 9,5 % en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, où les entreprises sont, il est vrai, beaucoup plus rentables. Les patrons rétorquent que, si l'Allemagne était un havre fiscal, les étrangers y investiraient, ce qui n'est pas le cas.

Le problème est ailleurs : les entreprises sont étouffées par le coût des charges sociales et de l'impôt sur le revenu qui contraint à verser des salaires élevés. Les Verts ont apporté un début de réponse en taxant l'énergie, en particulier le litre d'essence de 6 pfennigs (environ 20 centimes). L'argent ainsi obtenu permettra de baisser à compter du 1^{er} avril le taux des cotisations de retraite de 20,3 % à 19,5 % du salaire.

En rendant le coût du travail moins cher, cette mesure est censée favoriser l'emploi. Elle a été réduite à peu de chose, les syndicats ayant obtenu dans la métallurgie des augmentations de salaire de l'ordre de 4 % pour 1999. Les entreprises fortes consommatrices d'énergie seront largement épargnées par cette réforme.

Pour renouer le contact avec les milieux économiques, Gerhard Schröder a annoncé son intention de mener une réforme de la fiscalité des entreprises pour l'an 2000, qui aboutirait à un prélèvement effectif, tous impôts confondus, de 35 % des bénéfices. Pour y arriver, les experts financiers des Verts au Bundestag veulent abaisser l'impôt sur les sociétés de 45 % à 23 %. Ils demandent une réduction du taux marginal maximal de l'impôt sur le revenu de 53 % à 45 %.

Arnaud Leparmentier

Quand la justice s'en mêle

Hans Eichel, le successeur d'Oskar Lafontaine, tenu de se pencher sur le chantier de la réforme fiscale, devra surtout trouver un moyen pour se plier à un arrêt de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, qui a exigé, au début du mois de janvier, de réduire considérablement l'impôt sur le revenu des familles, en étendant aux couples mariés des avantages fiscaux jusqu'à présent réservés aux personnes élevant seules leur enfant.

L'addition devrait atteindre quelque 11 milliards de marks (5,6 milliards d'euros) dès l'an 2000 et 22 milliards de marks (11,2 milliards d'euros) à compter de l'an 2002, soit plus que l'allègement net prévu par la réforme fiscale de M. Lafontaine cette année-là.

Comment Hans, Wim et Olaf ont eu raison d'« Oskar le Rouge »

Alors que la photo valait tous les commentaires. La cravate dénouée, le visage rayonnant et les bras dressés en V en signe de victoire, ce trader de la Bourse de Francfort laissait éclater sa joie après l'envolée de l'indice Dax (plus de 5 %), le 12 mars, tandis que l'euro, singulièrement pâlot depuis la mi-janvier, reprenait brusquement des couleurs. La raison de cet enthousiasme marchand ? La démission surprise, la veille dans l'après-midi, d'Oskar Lafontaine, le turbulent ministre allemand des finances, numéro deux du gouvernement de coalition du chancelier Gerhard Schröder, devenu, à peine nommé, la bête noire des banquiers centraux comme des milieux d'affaires.

« Agitateur d'idées » pour ses partisans, simple « trublion » spécialisé dans les « dérapages sémantiques » pour ses détracteurs les plus indulgents, « socialiste anachronique totalement ignare en économie » ou « véritable insulte pour l'Europe » pour ses opposants les plus virulents, « Oskar le Rouge » a fini par mordre la poussière. Terrassé par le « grand Kapital ? » Le raccourci est sans doute exagéré. L'homme fort du Parti social-démocrate (SPD), épris de « justice sociale » et familier des tréteaux, a parfois mérité la volée de bois vert que lui attirait ses déclarations intempestives.

Mais sur le fond, au-delà de son manque de diplomatie, que pouvait-on lui reprocher vraiment ? De prôner la « coordination fiscale » de préférence à une simple harmonisation ? De vouloir redonner aux salariés allemands une partie des revenus tirés de la croissance qui leur ont été confisqués au cours des dernières années ? D'inciter les entreprises allemandes à investir dans leur pays au lieu d'aller chercher fortune ailleurs ? De vouloir taxer les capitaux spéculatifs et de s'attaquer de front au problème du chômage dont le taux culmine encore à 11,5 % ?

TRAVAIL DE SAPE

En réalité, Oskar Lafontaine doit davantage sa chute à l'efficace travail de sape entrepris par les grandes firmes allemandes pour tailler en pièces ses initiatives et affaiblir sa position au sein même du gouvernement, et au fait d'avoir eu l'« audace » d'interpeller, à plusieurs reprises, la Banque centrale européenne (BCE) – via la Buba, soupçonnée de rigidité monétaire – pour l'inciter à faire preuve de « responsabilité ». A savoir, opérer une baisse des taux susceptible de relancer une économie européenne languie quand les banquiers centraux se drapaient dans leur sacro-sainte « indépendance » pour rejeter l'appel. Finalement, Hans

(Tietmeyer), le président de la Bundesbank, Wim (Duisenberg), son homologue de la BCE, et Olaf (Henkel), le patron des patrons allemands, auront eu raison du grand argentier socialiste, Le plus cocasse est qu'une semaine à peine après la démission de M. Lafontaine, c'est le directeur général du Fonds monétaire international (FMI) en personne qui, dans un entretien aux *Echos*, estimait « possible » une baisse des taux d'intérêt européens. Une décision qui, selon lui, permettrait de « rendre confiance aux investisseurs ». Quelle impudence ! Michel Camdessus sera-t-il, lui aussi, tenu d'explier sa faute, celle de « délit d'ingérence dans les affaires intérieures d'une banque centrale européenne » ? Heureusement, Hans Eichel, le successeur d'Oskar Lafontaine, a toutes les « qualités » pour plaire. Personnage falot, piètre orateur, versé dans la comptabilité publique, le ministre-président de Hesse a même fait perdre à son chancelier les élections dans le Land de Hesse et, par ricochet, la majorité au Bundesrat. Wim Duisenberg ne s'y est pas trompé. « Je le connais très bien et je félicite l'Allemagne », a-t-il déclaré après sa nomination. Là aussi, délit d'ingérence ?

Serge Marti

Les coûts salariaux allemands sont parmi les plus élevés au monde

FRANCFORT

de notre correspondant

Pour lutter contre les projets fiscaux du gouvernement, les grands groupes industriels et financiers, comme le producteur d'électricité RWE et l'assureur Allianz, ont tout simplement menacé, ces dernières semaines, de « délocaliser une partie de leurs activités ». Certains grands patrons reconnaissent en privé que cette montée au créneau peut paraître exagérée. Ce type de discours reflète néanmoins l'obsession récurrente de compétitivité des entreprises et le souci de maintenir la force du Standort Deutschland, la place économique allemande.

Les discussions sur la compétitivité ne se cantonnent pas aux seuls aspects fiscaux, que la coalition rouge-verte tente de réformer. Elles concernent avant tout les coûts salariaux. L'Allemagne est un

Malgré ce handicap, les entreprises d'outre-Rhin restent compétitives grâce à leur réputation de qualité

des pays industrialisés où le coût du travail demeure le plus élevé. Après une relative modération ces trois dernières années, 1999 devrait être marqué par un mouvement de relance salariale si, selon la coutume, l'accord survenu dans la métallurgie en février (une hausse de l'ordre de 4 % sur un an) fait office de référence. Au-delà, c'est le niveau des charges sociales qui est le plus souvent dénoncé par les milieux économiques.

Ainsi, l'institut de recherche économique IW (Institut der Deutschen Wirtschaft), proche du patronat, juge que l'écart avec les pays concurrents reste important, même s'il a eu tendance à s'amenuiser depuis le début de la décennie 90. « Les accords salariaux mesurés ces dernières années ont réduit sensiblement les désavantages vis-à-vis de l'étranger », note une récente étude de cet organisme ; il reste que l'ensemble de la charge salariale continuerait d'augmenter plus vite en Allemagne. Si l'on prend en compte la productivité, traditionnellement élevée outre-Rhin, le pays se retrouve encore derrière ses principaux concurrents ; seuls le Royaume-Uni et la Norvège seraient moins bien placés, selon l'IW.

La comparaison avec les Etats les plus industrialisés était déjà parlante, mais le débat est devenu plus sensible encore après la chute du mur de Berlin, quand de nombreux industriels ont commencé à investir à moindres frais dans la proche Europe centrale, en Hongrie, en Pologne ou en République tchèque, les trois principaux voisins bénéficiaires.

Les plus grands groupes, à l'instar du constructeur automobile Audi en Hongrie, comme les petites et moyennes entreprises ont parfois divisé par dix les coûts de la main-d'œuvre en construisant plus à l'est certaines unités d'assemblage, pour faire face « à la concurren-

ce internationale ». Beaucoup se sont alors inquiétés pour l'avenir du Standort.

De fait, et les statistiques sont cruelles, l'Allemagne est très déficitaire en matière d'investissements directs. En 1997 par exemple, les entreprises du pays auraient investi près de 47 milliards de deutschemarks à l'étranger, contre 4,5 milliards d'investissements étrangers sur le sol allemand. L'Allemagne est devenue avec le Japon un des pays les moins attractifs pour les investissements directs étrangers. Le déficit s'est accru pendant toute la dé-

cennie 90. Les grands groupes ne se contentent plus seulement d'exporter le *made in Germany* ; ils multiplient aussi les engagements aux quatre coins du monde pour se rapprocher des marchés tout en produisant moins cher. Cette tendance est renforcée par le souci de mondialisation de la plupart des entrepreneurs allemands, dont bon nombre logent les Etats-Unis et l'Asie.

Néanmoins, la dénonciation des coûts du travail n'est pas unanime. Malgré ce handicap domestique, les entreprises allemandes restent parmi les plus compétitives sur les

marchés mondiaux ; la balance commerciale continue d'être largement bénéficiaire malgré les déconvenues sur les marchés émergents. A l'image des limousines de luxe, les industriels bénéficient toujours d'une réputation technique de qualité qui leur permet de vendre leurs produits un peu plus cher hors de leurs frontières. En outre, les pertes de parts de marché à l'étranger proviennent également des fluctuations monétaires... Les entreprises ont beaucoup souffert des variations de change entre le deutschemark et le dollar. C'est pourquoi les chefs d'entreprise, et en particulier les grands groupes exportateurs, se sont montrés de fervents partisans de l'arrivée de l'euro. La monnaie unique va limiter les risques de change et empêcher les voisins européens de dévaluer leur monnaie pour favoriser leurs exportations, estiment-ils.

Après des années de doute sur les capacités du Standort, certains, lassés des accents défaitistes, veulent mettre en avant les avantages du pays. La main-d'œuvre est très qualifiée et le niveau de productivité élevé. Les infrastructures sont développées, les régions de l'Est se modernisent et rattrapent leur retard. La paix sociale est réelle, tandis que la stabilité politique contraste avec les incertitudes russes ou asiatiques. Ces atouts valent aussi un prix.

Philippe Ricard

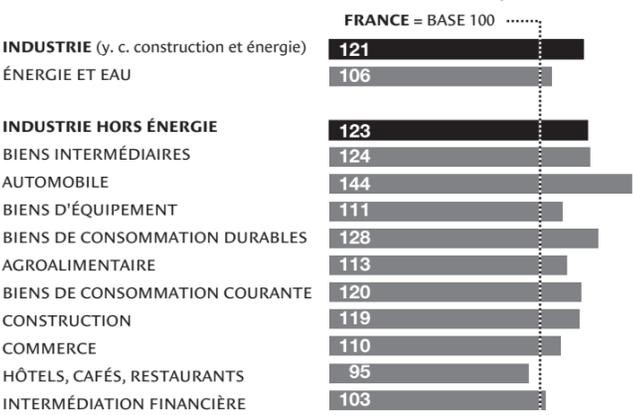
Bibliographie

- **Comprendre l'économie allemande**, de Jacques-Pierre Gougeon (Hachette, 1998, 160 p., 58 F, 8,84 euros).
- **Le Mark**, de Michèle Saint Marc (PUF, 1998, 128 p., 42 F, 6,4 euros).
- **Allemagne, la fin d'un modèle**, de Serge Milano (Aubier, 1996, 416 p., 145 F, 22,11 euros).

- **L'unification sans miracle : l'économie allemande en mutation (1990-1995)**, de Rémi Lallement (Cirac, 1995, 176 p., 120 F, 18,29 euros).
- **Démarrage à froid : une analyse des aspects économiques de l'unification allemande**, de Sinn Gerlinde et Sinn Hans Werner (De Boeck Wesmael, 1994, 282 p., 280 F, 42,69 euros).

Des entreprises pénalisées

COMPARAISON DES COÛTS SALARIAUX ALLEMANDS ET FRANÇAIS EN 1996



Rainer Hudemann, professeur d'histoire contemporaine à l'université de la Sarre

« Un virage radical à droite est peu probable »

« Comment interprétez-vous le départ d'Oskar Lafontaine ? Cette démission va-t-elle se traduire par un coup de barre à droite de la politique économique du gouvernement Schröder ?

– Oskar Lafontaine fait partie de ces hommes politiques – et ils sont rares – à avoir de profondes convictions. A priori, c'est plutôt positif, mais, pour M. Lafontaine, cela a constitué aussi bien sa force que sa faiblesse. Sa force, parce que cela lui a permis de s'imposer à la tête du Parti social-démocrate (SPD) en 1995. Mais sa faiblesse, dans sa position de ministre des finances, parce qu'il n'était pas prêt à accepter des compromis.

« Sans son turbulent ministre des finances, Gerhard Schröder n'est pas pour autant débarrassé de toute opposition, notamment au sein du SPD. Même s'il en est aujourd'hui le chef.

« Oskar Lafontaine incarnait l'aile gauche du SPD, pour laquelle priment les réformes sociales. Jusqu'à présent, le chancelier avait pu s'appuyer sur son ministre pour contenir les attentes de cette aile gauche. Maintenant Gerhard Schröder est seul et je doute qu'il parvienne facilement à contrôler ses troupes. Pour cette raison, je crois qu'un virage radical à droite, clairement favorable aux entreprises, est peu probable parce que le chancelier ne peut pas se couper totalement de son parti.

– Dans quelle mesure, une politique de troisième voie, prônée par Tony Blair et qui semble séduire Gerhard Schröder, est-elle possible en Allemagne ?

– La situation du Royaume-Uni est très différente de celle de l'Allemagne. D'abord, le processus de transformation qui vient de se produire dans le Labour Party a été parcouru par le SPD dès les années 50. Ensuite, l'Allemagne s'est engagée depuis longtemps dans une politique de troisième voie, si on la définit comme une alternative entre néolibéralisme et socialisme. L'économie sociale de marché, imposée après les élections de 1949 par les chrétiens-démocrates, qui est l'idéologie fondatrice de la République fédérale, est une troisième voie.

« Au demeurant, le projet de

Tony Blair va plus loin, c'est une sorte de troisième voie « nouvelle version » dans laquelle il propose une transformation radicale de l'Etat-providence. Gerhard Schröder, dans son programme « Pour le nouveau centre », est proche de quelques-unes des idées de M. Blair, notamment sur la responsabilité de l'individu et sur la limitation du rôle de l'Etat dans sa fonction d'assistance, mais il s'arrête là.

« Je crois qu'il faut faire attention. L'Etat-providence est ce qui caractérise l'Europe depuis la fin du XIX^e siècle par rapport aux autres continents. Là encore Tony Blair est dans une situation différente puisque les conservateurs ont, avant lui, déjà fortement réduit l'Etat social. Chez nous, Helmut Kohl a essayé, et il a d'ailleurs réussi dans certains domaines à aller très loin.

« Est-il possible d'aller plus avant ? Je suis assez sceptique car aller plus loin pour certaines catégories sociales, ce serait vraiment les mettre en difficulté. La situation des familles monoparentales ou des familles nombreuses est souvent déjà fragile à cause d'une politique familiale insuffisante. Voilà un exemple où il faudrait au



Rainer Hudemann

● Professeur d'histoire contemporaine à l'université de la Sarre, Rainer Hudemann, 50 ans, a souvent côtoyé à ce titre Oskar Lafontaine, élu ministre président de ce petit Land de l'Ouest en 1985.

● Ce spécialiste des relations franco-allemandes a aussi travaillé sur l'intégration européenne et les fascismes en Europe.

contraire approfondir l'Etat-providence, ce que le souvenir de la politique nataliste du III^e Reich nous a, jusqu'à aujourd'hui, empêchés de faire.

« L'Etat-providence a été, sur le plan social et économique, un des facteurs primordiaux de stabilisation de l'Europe depuis la seconde guerre mondiale. Le patronat allemand a depuis quelque temps tendance à perdre de vue cet énorme acquis.

– Quel peut être le rôle des syndicats dans la définition d'un nouveau contrat social ?

– On a beaucoup parlé en France, ces dernières années, de la fin du modèle de concertation allemand. Je crois que c'est faux. Il n'y a qu'à voir, par exemple, la façon dont les syndicats collaborent à la transformation de l'industrie lourde. La concertation entre les syndicats, le patronat et l'Etat fait partie de notre système d'Etat-providence et participe de l'équilibre qui s'établit entre les différentes catégories sociales. Les Allemands y sont attachés. Pour cela, les syndicats continueront à jouer un rôle actif et ils veilleront à préserver les acquis sociaux importants.

– Il a beaucoup été reproché à l'équipe Schröder son manque de préparation et sa maladresse durant ses premiers mois de gouvernement. Quel est votre regard sur cette alternance ?

– Je crois que l'on se trompe lorsque l'on met les faux pas de M. Schröder sur le compte de l'incompétence ou de l'improvisation. Il faut y voir, au contraire, le résultat des profondes divergences qui travaillent ce gouvernement. Entre les deux partis de la coalition d'abord, le SPD et les Verts ; mais aussi au sein de chaque parti. Pour la première fois, ces deux partis gouvernent ensemble au niveau fédéral et, ne l'oublions pas, sur la base d'un programme très flou.

« Dans ce contexte, les difficultés de M. Schröder ne vont probablement pas s'arrêter avec le départ d'Oskar Lafontaine. Ce gouvernement a des problèmes de cohérence.

« Si Helmut Kohl a été battu, au-delà du phénomène de lassitude exprimé par les électeurs, c'est pour son incapacité à régler certains des grands problèmes de l'Al-

lemagne. Gerhard Schröder doit, à son tour, faire face aux problèmes du chômage, de la naturalisation des étrangers, de la construction européenne et de l'élargissement à l'Est, et il rencontre les mêmes difficultés que son prédécesseur.

– On dit en Allemagne que le mur de Berlin a été remplacé par le « mur dans les têtes », qu'est-ce que cela signifie ?

– L'Allemagne de l'Ouest et l'ex-RDA continuent de réfléchir différemment, et c'est un vrai problème pour mener des réformes. D'autant que, dans l'ex-RDA, le chômage reste considérable, 17 % en moyenne, mais 30 % dans certaines régions. Les Allemands de l'Est ont de ce fait développé un sentiment de nostalgie à l'égard de l'ancien régime, au point d'en oublier le caractère oppresseur. Cette situation va encore perdurer pendant plusieurs années ; c'est aussi une question de génération.

– Finalement, est-il possible de définir le projet vers lequel M. Schröder va orienter l'Allemagne ?

– C'est une question très française. Les Allemands se méfient des grands projets et des visions politiques. Peut-être est-ce, là encore, un héritage du III^e Reich. Pour moi, qui suis né après la guerre, la question de nation a toujours été difficile à assumer. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas d'idées, ni de programmes, mais je crois qu'ils s'appliquent à des projets plus ciblés, plus modestes.

« Ce qui compte pour l'Allemagne aujourd'hui, c'est son insertion dans l'Europe ; la normalisation des relations avec l'Europe de l'Est en fait partie. De ce point de vue, l'Allemagne a des devoirs énormes vis-à-vis de ces pays. Et je crois qu'il est plus juste de parler d'une obligation que beaucoup d'Allemands ressentent fortement plutôt que d'une volonté d'impérialisme. »

Propos recueillis par Laurence Caramel

CHRONIQUE

par Serge Marti

L'Amérique latine prise au piège

Engagée, depuis une décennie maintenant, dans un double processus de démocratisation de sa vie politique et de libéralisation de son économie, l'Amérique latine était jusqu'à présent le bon modèle d'une transition réussie vers l'économie de marché et la « bonne gouvernance ». La région ne méritait donc pas le mauvais sort que lui vaut la contamination par le virus asiatique. Telle était, jusqu'à présent, l'idée reçue, que le bilan annuel de l'Amérique latine, publié par la Banque Sudaméricaine, vient largement nuancer. Le vent mauvais venu d'ailleurs n'explique pas tout. La région, qui a choisi, au moins depuis la fin des années 80, une croissance tirée par les exportations, s'est trouvée en réalité prise « au piège du déficit des paiements courants », expliquent les auteurs de l'étude.

Pour financer l'accumulation rapide du capital productif, nécessaire aux activités exportatrices, il a été fait appel à des apports extérieurs, tout en arimant les devises locales au dollar. Au début, le service de la dette a été aisément couvert par les revenus d'exploitation courante. Puis, ces derniers ne permettant plus de couvrir le paiement des intérêts, il a fallu rembourser le capital par des ventes d'actifs, via les privatisations, et obtenir le renouvellement des prêts initiaux. Le stade final de cette architecture « est celui des mécanismes pyramidaux où le remboursement des créanciers n'est possible que grâce aux apports de nouveaux souscripteurs », écrivent-ils. Si ces derniers font défaut, c'est l'effet-boomerang.

C'est ainsi que le piège s'est refermé sur les pays « latinos » en 1998. Face à un déficit courant, de 79,3 milliards de dollars (72,75 milliards d'euros) pour la région, il manquait 5,4 milliards de dollars.

Cette étude est d'autant plus intéressante que l'Amérique du Sud parie sur la relance de ses exportations pour sortir du marasme actuel – avec le risque de se trouver à nouveau piégée –, plutôt que de tenter de stimuler fortement la demande intérieure, à un moment où les estimations, concordantes, prévoient une très forte baisse de la croissance régionale. Le PIB de l'Amérique latine, qui a déjà chuté de moitié en 1998 par rapport aux 5,3 % de croissance constatés l'année précédente, va encore baisser drastiquement, entraînant un effet mécanique sur l'emploi.

Dans son rapport annuel 1998, la Banque interaméricaine de développement (BID) signale « des accroissements sensibles des taux de chômage » en fin d'année au Brésil, en Colombie, en Equateur et au Venezuela. Lors de l'assemblée annuelle de cette institution, à Paris en mars, son président, Enrique Iglesias, a estimé que la région verrait sa croissance ramenée à 1 %, voire à zéro en 1999. Un contexte économique préoccupant quand on observe, dans plusieurs pays, le retour au pouvoir de candidats ultra-populistes, voire d'anciens ex-putschistes. En capitalisant sur une pauvreté et des inégalités qui se sont renforcées, mettant à mal l'image d'une Amérique latine courageusement sortie des « années de plomb ».

Le consensus social à l'épreuve du pacte sur l'emploi

FRANCFORT

de notre correspondant

Le pacte sur l'emploi, lancé en fanfare en décembre, vise à trouver des solutions au chômage de masse. Le combat a été déclaré prioritaire lors de la campagne électorale, et la coalition au pouvoir se sait attendue au tournant. Mais, contrairement à une idée répandue hors d'Allemagne, rien de vraiment concret, à l'exception de 100 000 emplois-jeunes, n'est sur les rails.

« Personne ne sait vraiment où nous arriverons. Nous sommes au début, et avons encore un chemin long et raide devant nous », estimait en janvier Dieter Schulte, le président de l'Union des syndicats allemands (DGB).

Le pacte, dont l'intitulé exact, « pour l'emploi, la formation et la compétitivité », est censé refléter les différentes forces en présence, est en fait conçu comme un processus d'échange et de compromis. Il s'agit de faire émerger petit à petit des solutions concrètes et consensuelles afin de réduire un chômage qui touche aujourd'hui 4,1 millions de personnes, (en données CVS) après avoir considérablement augmenté depuis la fin des années 80.

FRICIONS

Si l'objectif est partagé par tous les partenaires sociaux, les moyens pour l'atteindre les opposent encore souvent. Ce n'est pas un hasard si une initiative semblable, lancée par le précédent chancelier en 1995, avait débouché sur un échec cuisant. Helmut Kohl proposait alors de réduire par deux le nombre des chômeurs. Un chiffre que la coalition de gauche s'est bien gardée de mettre en avant. L'arrivée

Les moyens pour réduire le chômage, qui touche 4,1 millions de personnes, ne font pas l'unanimité

de la nouvelle équipe a débloqué la situation, mais les interlocuteurs ne se sont pas pour autant rapprochés, et le dialogue semble parfois fragile : la deuxième rencontre, le 25 février, a bien failli ne pas avoir lieu pour cause de négociations salariales tendues et de menace de grèves dans la métallurgie. Si elle peut clarifier les choses au sein du gouvernement, la démission d'Oskar Lafontaine, proche des syndicats, ne devrait pas atténuer les tensions.

Les premières rencontres ont surtout tenté d'établir un ordre du jour acceptable par tous. Entre autres sujets, les tables rondes et les groupes de travail aborderont l'apprentissage, la réforme fiscale, le chômage de longue durée et les petits boulots à basse rémunération, la création d'entreprises et la réforme du système de protection sociale, le développement des régions de l'ex-RDA, le temps de travail ou la flexibilité. Les sujets de friction ne manquent pas. Les partenaires sociaux se sont ainsi opposés pour savoir s'il fallait s'intéresser aux salaires, dont les augmentations sont traditionnellement négociées au travers des conventions collectives de branche.

S'appuyant sur le modèle néerlandais, Dieter Hundt, le président de la fédération des associations d'employeurs (BDA),

souhaite combiner une baisse de la fiscalité et des charges sociales, tout en parvenant à une politique salariale modérée. En face, le DGB prône la création de 400 000 emplois par la suppression pure et simple des heures supplémentaires, et de 400 000 autres grâce à un recours accru au travail à temps partiel.

Pour l'instant, Gerhard Schröder n'est parvenu à mettre tout le monde d'accord que sur les emplois-jeunes. Lancé en grande pompe en janvier, ce « programme d'urgence » entend proposer à 100 000 jeunes au chômage de moins de 25 ans (sur plus de 450 000 actuellement, selon le ministère du travail et des affaires sociales) une possibilité d'accès à la vie active.

DÉDUCTIONS

Via la Bundesanstalt für Arbeit (l'équivalent de l'ANPE), des places d'apprentissage supplémentaires sont accessibles, ainsi que des emplois et des possibilités de formation complémentaire. Les entreprises embauchant ces jeunes profiteront de déductions sur leur charges sociales. Deux milliards de deutschemarks ont été affectés, dont 40 % iront aux Länder de l'est du pays, les plus touchés par le chômage de jeunes.

En lançant cette opération d'envie, l'ancien dirigeant syndical et ministre du travail, Walter Riester, estimait qu'elle « s'attacherait à résoudre les conséquences du chômage des jeunes, le pacte pour l'emploi visant à traiter les racines ». Voilà qui donne une idée de l'ampleur de la tâche qui attend les interlocuteurs du chancelier.

P. Ri.

Voilà ce qui se passe quand tous les éléments brillants d'une entreprise unissent leurs talents.

Toutes les entreprises ont des éléments individuellement brillants. Mais pour atteindre des objectifs élevés, ils doivent apprendre à unir leurs forces pour être brillants tous ensemble. Andersen Consulting peut vous aider à améliorer vos résultats de façon spectaculaire en coordonnant vos compétences fondamentales. Notre expérience unique, acquise dans le monde entier, nous a donné la capacité d'harmoniser technologie, stratégie, organisation et ressources humaines. Ainsi même si vous décidez de décrocher la lune, nous pouvons vous aider à réussir.

AC Andersen Consulting

Visitez notre site sur www.ac.com

Commission et Parlement, l'histoire d'une rupture

par Nicolas-Jean Brehon

La démission de la Commission, le 15 mars, est le dénouement d'une histoire qui remonte à 1996. Cette année-là, la Commission est sévèrement critiquée pour sa gestion de la crise de la vache folle ; ces critiques et le lancinant problème des fraudes nuisent gravement à l'image de l'Union. Le Parlement européen, lui, se doit de partager la rigueur demandée aux Etats membres pour l'avènement de la monnaie unique ; il ne peut pas prendre le risque d'être impopulaire. L'Assemblée de Strasbourg ayant vu ses prérogatives augmenter, le moment est venu pour elle d'afficher

mulées par les députés sur « la renationalisation des ressources propres » que la Commission avait laissé faire... Mais, jusque-là, rien de bien grave.

D'autant que les critiques s'adressaient souvent à d'autres, au conseil et aux Etats membres, la Commission n'étant que le correspondant privilégié ou le paratonnerre. L'alliance Parlement-Commission tenait bon, ne serait-ce que pour des raisons pratiques, puisque, comme le note Detlev Samland, l'actuel président de la commission des budgets du Parlement (COBU) : « Depuis dix ans que je fais ce métier, les ministres ont changé tous les six mois, alors que

rieur aux propositions de la Commission et affiche ainsi son souci de rigueur. Le contrôle devient plus pointilleux et dénonce les irrégularités du programme Med (partenariat avec les pays méditerranéens) et de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (Echo), sur lequel de sérieux doutes de fraude commencent à peser.

La commission du contrôle budgétaire du Parlement européen (Cocobu) demande à l'Unité de coordination de la lutte anti-fraudes (Uclaf) de lui transmettre un rapport qu'elle venait de rédiger à ce sujet. Le texte, en français, comprenait des citations de personnes interrogées en anglais ; en voici un extrait : « All details are to sorted out by ***. *** confirmed that it was not *** who proposed *** for this operation. (...) Tous ces faits prouvent la possible perception de bénéfices indus. (...) L'Uclaf considère que : »

Astérisques à répétition remplaçant des noms, lignes en pointillé et encadrés vides à la place des jugements... Des extraits de ce rapport que l'Uclaf a remis tronqué au Parlement seront publiés quelques jours plus tard dans la presse belge ; pour la Cocobu, la coupe est pleine. Nous sommes en novembre 1998. Quelques semaines plus tard, le Parlement européen n'accordera pas la décharge à la Commission pour l'exécution du budget 1996, en dépit d'une recommandation inverse, mais obtenue de justesse (14 voix contre 13) de la Cocobu. L'histoire des relations entre le Parlement et la Commission bascule alors.

Le groupe socialiste dépose une motion de censure en annonçant qu'il ne la votera pas. Un artifice de procédure destiné à forcer le Parlement à aller jusqu'au bout de sa logique, en contraignant la Commission à démissionner.

Dans le même temps, d'autres soupçons apparaissent, mettant directement en cause deux commissaires européens. Fraudes sur le budget 1996 et accusations de népotisme se mêlent, finissent par peser lourd... La Commission

échappe à la censure, mais le Parlement décide de créer un comité d'experts chargé d'enquêter sur les affaires en cours. Dans son rapport rendu public le 15 mars, le comité confirme les accusations, dénonce les cas de « corruption indubitable » et de « favoritisme avéré ». Pour éviter une censure parlementaire quasi certaine, la Commission démissionne le soir même...

Quand, en 1984, le Parlement n'avait pas accordé la décharge sur le budget de 1982, l'affaire s'était arrêtée là. Son refus, en novembre 1998, d'accorder celle sur le budget de 1996 a mené à la crise actuelle, sans précédent dans l'histoire de l'Europe.

On observera simplement que, dans les deux cas – le Luxembourgeois Gaston Thorn en 1984 et le

Luxembourgeois Jacques Santer aujourd'hui –, le président de la Commission n'appartenait pas à l'un des grands Etats-membres. Laisant les coudées plus franches au Parlement ? Ou n'est-ce qu'une simple coïncidence ?

Nicolas-Jean Brehon enseigne à l'université Paris-1 - Sorbonne.

Budget : qui contrôle qui ?

En matière budgétaire, l'autorité est partagée entre le conseil, qui vote les dépenses obligatoires (DO), et le Parlement européen, qui, après examen de sa commission des budgets (COBU), vote les dépenses non obligatoires (DNO) et arrête le budget. La commission est chargée de préparer et d'exécuter le budget, sous le contrôle de la Cocobu, la commission du contrôle budgétaire du Parlement.

Au moment de l'élaboration du budget, dans le jeu complexe entre les trois institutions, le Parlement et la Commission ont souvent été des alliés objectifs face au conseil, émanation des Etats membres. Si chaque ministre garde plutôt l'œil fixé sur ses intérêts nationaux, le Parlement et la Commission, supranationaux, sont censés représenter l'intérêt communautaire et ont longtemps partagé la même stratégie budgétaire expansionniste.

La balance penchait de leur côté tant en vertu des traités et des accords interinstitutionnels que par le seul effet de la dynamique européenne, qui ont donné des pouvoirs croissants au Parlement. Sur le plan budgétaire, les députés ne se contentent plus de voter une partie du budget, mais sont désormais étroitement associés à sa préparation. Plus de la moitié du budget communautaire est aujourd'hui décidée par le Parlement.

des positions claires et de les faire connaître.

Avant 1996, il y avait bien eu quelques anicroches. Comme, en 1983, la querelle sur l'opération dite du « beurre de Noël », demandée par le Parlement pour écouler les stocks, mais que la Commission trouvait inutile et coûteuse. Ou le refus de décharge (l'équivalent d'un quitus) en 1984 sur le budget de 1982 – l'examen budgétaire ayant lieu avec un décalage de deux ans. Ou encore, à la fin des années 80, des remontrances for-

les services de la Commission, eux, sont toujours les mêmes. » Cela crée des liens, des habitudes, sinon une connivence.

En 1998, avant les grandes échéances de 1999 (Agenda 2000, débats sur le financement, application d'un nouveau traité, élections en juin, renouvellement de la Commission prévu en fin d'année...), le contexte politique a changé. Pour la première fois, le Parlement adopte un montant de dépenses budgétaires non obligatoires (DNO) sensiblement infé-

Les prérogatives de l'Assemblée de Strasbourg ont beaucoup augmenté

Sans aucun doute, la démission de la Commission et de son président, Jacques Santer, marque la fin d'une ère de la construction européenne : celle de « l'Europe technocratique ». Tel est en tout cas l'avis de Jacques Léonard, professeur de sciences économiques à l'université de Poitiers et spécialiste des institutions européennes.

La Commission, qui jouit depuis 1965, date de sa création, d'un pouvoir de proposition législatif quasi-monopolistique, a été et demeure encore aujourd'hui l'organe d'impulsion du droit communautaire. Le travail juridique accompli en trente ans est considérable : le Marché commun, l'Acte unique, l'Euro et la Banque centrale européenne n'ont pu exister que parce que les « technocrates » de la Commission ont bénéficié d'un pouvoir d'initiative qui a convaincu les chefs d'Etat et les ministres des Etats membres d'avancer toujours plus loin sur la base de l'Union.

Mais l'ère de ce moteur à deux temps – Commission, gouvernements des Etats membres – touche à sa fin. Comme le fait remarquer Christian Hen, professeur de droit public à l'université des sciences sociales de Toulouse, il y a une montée en puissance du politique dans le fonctionnement des institutions communautaires.

TRAITÉ D'AMSTERDAM

C'est le Parlement, longtemps quantité négligeable au plan institutionnel, qui incarne aujourd'hui la revendication d'une mise en débat plus large des enjeux européens. « Le principe de la motion de censure à l'encontre de la Commission est, depuis l'origine, une prérogative du Parlement européen », souligne Christian Hen.

L'Acte unique et surtout le traité de Maastricht ont considérablement augmenté les prérogatives de cette institution dans des secteurs importants comme le marché intérieur.

Chefs d'Etat et ministres sont désormais tenus de débattre les options défendues par les députés

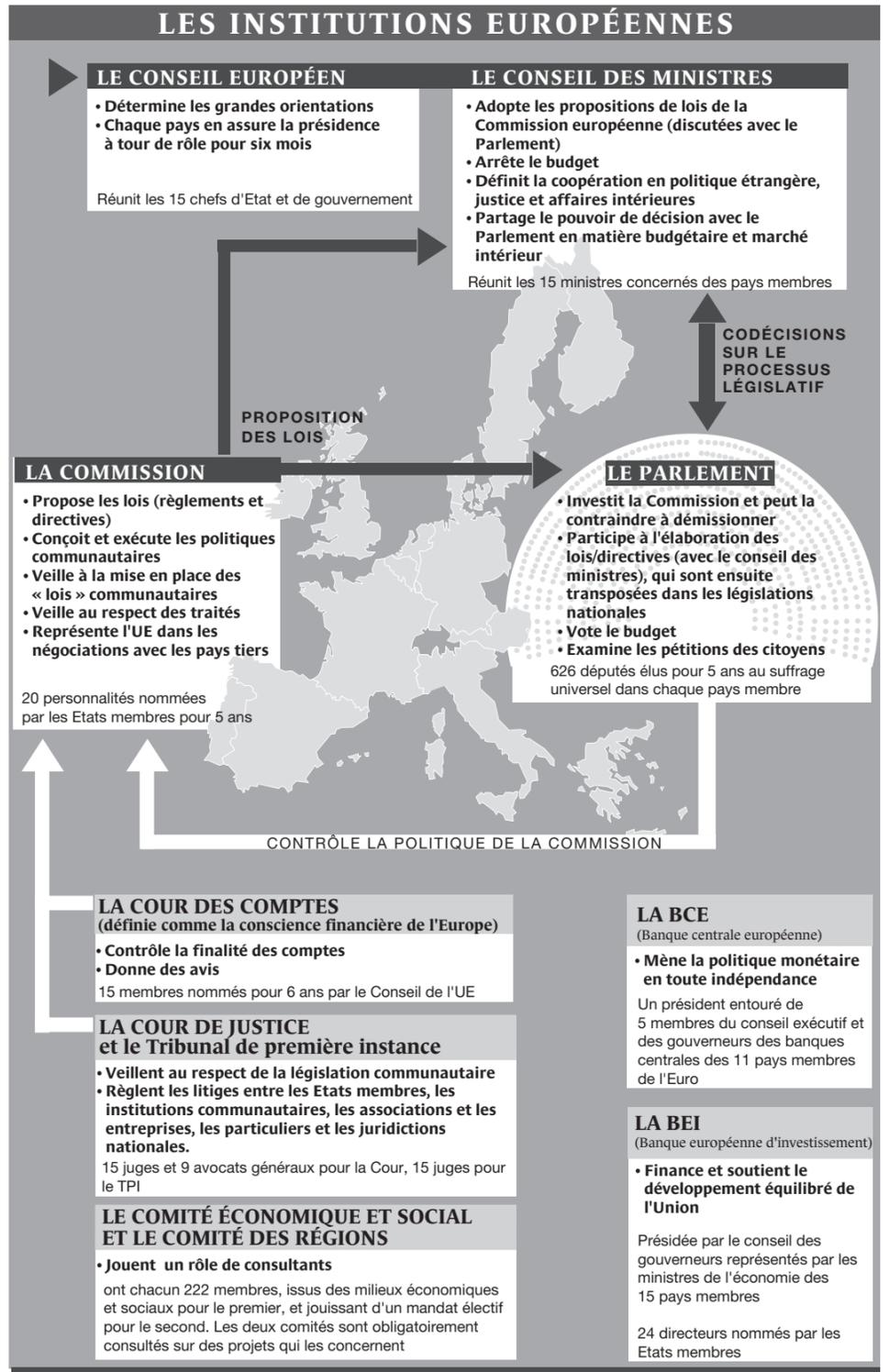
Enfin, depuis le traité d'Amsterdam, signé en juin 1997, le Parlement a vu élargir son pouvoir à une trentaine de secteurs et a obtenu un rôle de codécision sur le plan législatif. Chefs d'Etat et ministres sont désormais tenus de débattre les options défendues par les députés.

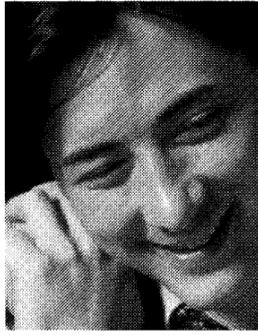
Lorsqu'une nouvelle Commission sortira des limbes, l'Europe ne se construira plus à deux mais à trois : Commission, conseil des chefs d'Etat et des ministres, Parlement. Les cafouillages risquent d'être plus nombreux, mais la démocratie et l'appropriation du projet européen par les populations concernées auront tout à y gagner.

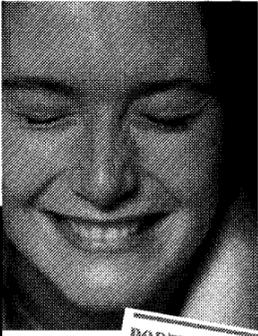
Quoi qu'il en soit, la crise actuelle va obliger à repenser le fonctionnement de la Commission. Le rapport des sages à l'origine de la démission des commissaires pointe l'incapacité de cette institution à gérer des tâches de plus en plus nombreuses et variées.

Les irrégularités et les fraudes dans le dossier du tourisme, par exemple, révèlent que l'on ne peut charger des commissaires d'élaborer une politique sectorielle sans leur allouer les ressources nécessaires, et les doter de moyens de contrôler le suivi des décisions et des budgets. Ce n'est pas sans amertume que Leon Brittan, commissaire européen aux relations commerciales, regrette que les Etats demandent à la Commission d'intervenir sur tous les fronts « alors qu'elle emploie moitié moins de gens que la BBC » ou à peine plus que la Mairie de Paris.

Yves Mamou







METTEZ-VOUS EN VALEUR AJOUTÉE

PORTES OUVERTES SAMEDI 17 AVRIL

- Audit et conseil
- Marketing et communication
- Innovet et entreprendre
- Management de l'édition
- Finance et trésorerie
- Gestion de patrimoine
- Médias
- Droit et management des affaires internationales

Spécialisation de haut niveau en un an accessible aux Bac + 5, le Mastère Spécialisé ESCP offre une valeur ajoutée qui fait vraiment la différence. Depuis 1986, 2 500 diplômés M.S. ESCP exercent le métier de leur choix.

- Contrôle de gestion, management de la performance
- Management médical
- Management des projets internationaux
- Qualité et organisation
- Management des hommes et des organisations
- Technologies de l'information, stratégie et organisation

14 M.S. pour choisir votre métier.
 Contact : Frédéric Profit au 01 49 23 21 40
 e-mail : masters@escp.fr • www.escp.fr



Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Paris
 79, avenue de la République - 75011 Paris
Le Groupe ESCP est accrédité EQUIS

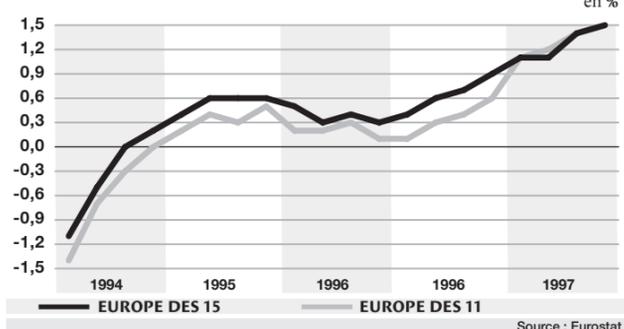


Communication implicite

EUROPE

L'emploi continue à progresser

VARIATION PAR RAPPORT AU MÊME TRIMESTRE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE en %



■ **SUR UN AN**, entre le dernier trimestre 1997 et le dernier trimestre 1998, le nombre de personnes ayant un emploi a progressé de 1,5 % (soit 2,3 millions d'individus) dans l'Europe des Quinze. Dans la zone euro, la hausse, de valeur similaire, représente 1,7 million d'emplois.

■ **LA CROISSANCE** de l'emploi est particulièrement forte au Luxembourg (4,7 %), au Portugal (4,3 %) et en Espagne (3,3 %). Elle est identique à la moyenne communautaire en France et inférieure au Royaume-Uni (1,1 %), en Italie (0,9 %), en Autriche (0,6 %) et en Allemagne (0,5 %).

■ **LE RYTHME DE PROGRESSION** de l'emploi communautaire ne cesse de s'accroître depuis le deuxième trimestre de 1997 où il était à peine supérieur à 0,5 % par an.

FRANCE

Santé : les professions les plus exposées

PROPORTION DES SALARIÉS POUR LESQUELS LES CONDITIONS DE TRAVAIL PRÉSENTENT UN RISQUE DE PATHOLOGIE

HOMMES en %	FEMMES en %
ONQ gros oeuvre du bâtiment : 95,9	Coiffeuses : 90,9
Couvreur qualifiés : 95,8	ONQ textile : 90,0
Soudeurs : 95,4	ONQ des IAA* : 88,6
ONQ Travail des métaux : 94,1	Aides-soignantes : 87,4
ONQ Travail béton : 93,0	Ouvr. en confection : 82,2
ONQ Travail bois : 92,7	Agents de serv. hospitalier : 81,3
Maçons qualifiés : 92,3	Caissières : 76,8
Carrossiers : 92,2	Infirmières : 74,1

ONQ : Ouvriers non qualifiés *IAA : Industries agricoles et alimentaires Source : DARES

■ **DÉPLACER MANUELLEMENT** une charge d'un endroit à un autre reste une activité fréquente pour les salariés, en dépit de la mécanisation. C'est le cas, par exemple, pour les ouvriers du gros oeuvre du bâtiment, les plus exposés – pour les hommes – aux risques professionnels.

■ **CONCERNANT LES FEMMES**, ce sont surtout les gestes répétitifs à cadence rapide qui provoquent des troubles de la santé. Selon l'étude réalisée par le ministère de l'emploi et de la solidarité (*Les Risques professionnels pour la santé*, par Odile Héran-Leroy), une caissière scanne en moyenne vingt articles à la minute. Le travail mécanisé touche aussi les coiffeuses, concernées de plus par les mauvaises postures. Pour les infirmières, au stress engendré par l'urgence, s'ajoute le risque de contact avec du sang contaminé (hépatites, sida, etc.).

Les chiffres de l'économie mondiale

	ÉTATS-UNIS	JAPON	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY-UNI	EURO 11	UE 15
PRODUCTION INDUSTRIELLE (en %)											
Sur un an	1,8 (déc.)	-6,0 (déc.)	1,6 (déc.)	-5,3 (déc.)	3,4 (déc.)	0,3 (déc.)	-7,6 (déc.)	-1,7 (déc.)	0,1 (déc.)	-0,2 (déc.)	-0,2 (déc.)
Sur trois mois	0,3 (déc.)	-0,8 (déc.)	0,1 (déc.)	-0,2 (déc.)	0,4 (déc.)	0,4 (déc.)	-0,8 (déc.)	0,2 (déc.)	-0,3 (déc.)	-0,3 (déc.)	-0,3 (déc.)
TAUX DE CHÔMAGE (en %)											
1999	4,3 (janv.)	4,3 (sept. 98)	9,1 (janv.)	8,4 (janv.)	17,8 (janv.)	11,6 (janv.)	12,3 (oct. 98)	3,6 (nov. 98)	6,2 (oct. 98)	10,6 (janv.)	9,6 (janv.)
PRIX À LA CONSOMMATION (en %)											
Sur un an	1,5 (sept.)	-0,1 (juil.)	0,2 (jan.)	1,0 (jan.)	0,3 (jan.)	0,4 (jan.)	1,5 (jan.)	2,1 (jan.)	1,6 (jan.)	0,8 (jan.)	0,9 (jan.)
Sur un mois	0,2	-0,6	-0,1	0,4	1,5	-0,3	0,1	0	-0,6	-0,1	-0,2
PIB EN VOLUME (dernier trimestre connu, en %)											
Sur un an	4,3	-3,0	2,6	2,2	3,6	2,8	1,2	3,3	1,3	2,4	2,3
Sur trois mois	1,5	-0,8	0,4	0,3	0,7	0,7	0,5	1,2	0,2	0,2	0,2
DÉFICIT PUBLIC / PIB (en %)											
1997	0,1	-3,3	-2,7	-2,1	-2,6	-3	-2,7	-1,4	-1,9	-2,5	-2,3
1998*	1,4	-5,5	-2,1	-1,3	-1,8	-2,9	-2,7	-0,9	-0,6	-2,1	-1,5
DETTE PUBLIQUE / PIB (en %)											
1998	ND	ND	61	117,3	65,6	58,5	118,7	67,7	49,4	73,8	69,5
BALANCE COURANTE** (en % du PIB annuel)											
1 ^{er} trimestre											
2 ^e trimestre											
3 ^e trimestre											
4 ^e trimestre											
1997	-0,4	0,4	0,1	1,4	0,1	0,6	0,6	1,4	0,2	0,4	0,3
1998*	-0,49	0,7	-0,19	1,13	0,21	0,72	0,91	0,74	0,23	0,39	0,36

* prévisions Commission européenne

** y compris les flux intrazonaux pour UE15 et EURO11. Le chiffre de la balance courante belge inclut celui du Luxembourg.

Source : Eurostat. Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/eurostat.html>

Les chiffres de l'économie française

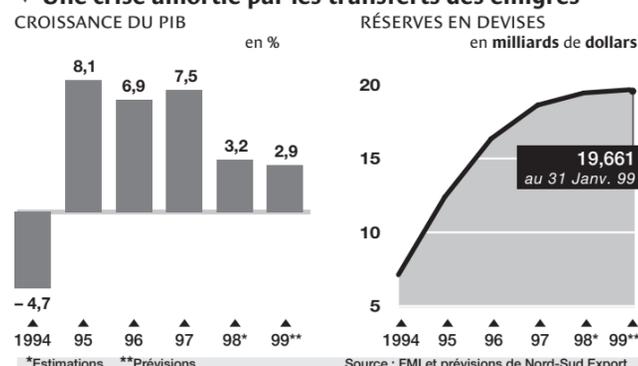
	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES		
	+ 3,6 % (janv.)	+ 4,2 %
TAUX D'ÉPARGNE		
	14,2 % (3 ^e trim. 98)	- 5,9 %
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	+ 0,5 % (3 ^e trim. 98)	2,6 %
TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER		
	+ 0,5 % (3 ^e trim. 98)	+ 2,0 %
INVESTISSEMENT		
	+ 1,0 % (3 ^e trim. 98)	+ 3,9 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs / euros)		
+ 17,165 Mdf / + 2,6 milliards d'euros (déc.)		+ 7,4 %
(solde cumulé sur 12 mois) + 160,023 Mdf / 24,4 milliards d'euros (1998)		- 3,9 %
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES		
	- 7 (fév.)	- 21**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE*		
opinion des chefs d'entreprise	- 16 (fév.)	+ 21**
sur les perspectives générales		
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES (- de 25 ans)		
	22,1 % (janv.)	- 5,9 %
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (UN AN) DANS LE CHÔMAGE TOTAL		
	38,1 %	+ 0,7 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND		
	1 049 900 (jan.)	- 0,96 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR NON MARCHAND		
	358 055 (jan.)	- 14,4 %
INTÉRIM		
	532 098	+ 28,8 %

*solde des opinions négatives et positives, données CVS **solde net douze mois auparavant

Source : Insee, Dares, Douanes et Unedic.

TURQUIE

Une crise amortie par les transferts des émigrés



■ **LA DIMINUTION DES EXPORTATIONS** turques de marchandises, due à la crise des pays émergents, a entraîné un ralentissement de la croissance du PIB, passée de 7,5 % en 1997 à 3,2 % en 1998. Et la crise russe s'est traduite, entre l'été et le début de l'hiver 1998, par un retrait brutal de Turquie des fonds étrangers à court terme.

■ **LES GRANDS ÉQUILIBRES** macro-économiques restent fragiles (inflation de 76 % en 1998, déficit public de l'ordre de 9 % du PIB...). Mais, l'année dernière, les transferts des Turcs travaillant à l'étranger ont permis un redressement spectaculaire de la balance des paiements courants et une hausse des réserves de change. 1999 s'annonce néanmoins difficile : l'instabilité politique pourrait inciter les émigrés à thésauriser dans leur pays d'accueil (Nord-Sud Export, groupe « Le Monde »).

UN CHIFFRE

385

milliards de francs

LA VALEUR DES TITRES FRANÇAIS ACHETÉS PAR LES ÉTRANGERS

La crise financière internationale incite aux placements sûrs. Les capitaux étrangers sont donc attirés par la France. Ceci explique la progression, entre 1997 et 1998, de près de 45 % (385 milliards de francs, soit 58,7 milliards d'euros, contre 266 milliards de francs, soit 40,5 milliards d'euros) du montant des investissements de portefeuille des non-résidents en titres français. Les valeurs du Trésor ont la cote puisqu'elles représentent 60 % des achats réalisés.

Les Français continuent aussi à placer leur argent à l'étranger : 703 milliards de francs en 1998 (soit 107 milliards d'euros) contre 415 milliards de francs l'année précédente (63,2 milliards d'euros). Au final, selon les chiffres de la balance des paiements publiés mi-mars par le ministère de l'économie, le compte investissements de portefeuille présente un solde négatif de 318 milliards de francs (48,4 milliards d'euros).

Pour les investissements directs, les groupes français ont davantage investi à l'étranger (+ 13 %) et les entreprises étrangères ont, elles, renforcé leurs investissements en France : 170 milliards de francs (26 milliards d'euros) en 1998 contre 135 milliards de francs (20,5 milliards d'euros) en 1997.

Ces deux mouvements permettent de réduire le déficit d'investissements directs qui passe de -72 milliards de francs (-11 milliards d'euros) en 1997 à -64 milliards de francs (-9,7 milliards d'euros) en 1998.

Les erreurs des économistes sur la croissance aux Etats-Unis

Comme le reconnaît l'un des meilleurs d'entre eux (David Hale, le Global Chief Economist de Zurich Insurance USA), les économistes américains se sont clairement, et de manière continue, trompés dans leur analyse de l'économie américaine des dernières années en sous-estimant ce qui a été et reste, pour reprendre l'expression d'Alan Greenspan, l'« admirable performance » de la croissance aux Etats-Unis.

Sur la période 1994-1998, la communauté des prévisionnistes a annoncé une croissance annuelle moyenne de 2,3 %, alors qu'en réalité elle a été proche de 3,4 %. L'erreur cumulée est de près de 50 %. La plupart des prévisions se regroupent dans une fourchette 2,2%-2,6 %, mais la dispersion est grande entre les meilleurs (le Conference Board de New York, avec 3 %) et les plus pessimistes.

FRILOSITÉ

Les spécialistes n'ont d'ailleurs pas été les seuls à être timorés : dans le passé, la Réserve fédérale s'est également montrée beaucoup trop pessimiste sur la croissance comme sur l'inflation. Les politiques n'ont pas été meilleurs : on se souvient encore de la campagne pour le renouvellement de la présidence de George Bush en 1992, dans un climat de (courte) récession, alors que l'on était à l'aube d'une des phases de croissance les plus extraordinaires qu'allaient connaître les Etats-Unis.

La même erreur se répèterait-elle aujourd'hui ? Le gouvernement américain, pour établir son projet de budget 1999-2000, table pour les trois prochaines années sur une croissance modeste de 2 % l'an – soit à un rythme réduit de moitié par rapport à la période 1996-1998 – et de 2,3 % au-delà. Les prévisionnistes recensés dans le champ de l'enquête annuelle du *Wall Street Journal* sont, comme auparavant, prudents pour 1999. Malgré les bonnes surprises de l'année 1998, ils ne s'attendent qu'à une expansion ralentie à 1,9 % en rythme annuel

Le taux d'épargne des ménages américains serait plus proche de 7 % que de 0 %

pour le premier semestre et à 2,2 % pour le second. Seule nouveauté : dans sa présentation de la politique monétaire au Congrès, le 23 février dernier, Alan Greenspan, le président du conseil de la Réserve fédérale, s'est montré un peu plus optimiste en retenant une hypothèse de croissance en 1999 de 2,5 % à 3 %. Il devrait être conforté par les chiffres rectifiés du quatrième trimestre de l'an dernier (+ 6,1 % en rythme annuel) qui assurent, dès le départ, un solide acquis de croissance pour cette année.

Plusieurs raisons peuvent motiver cette frilosité. La première est la persistance de la croyance dans les cycles économiques et dans l'idée simple, mais jusqu'à présent vérifiée, qu'à une période de forte expansion succèdent des temps de ralentissement ou de récession. La croissance actuelle en est à son quatre-vingt-seizième mois consécutif. Or la plus longue expansion connue dans l'histoire économique des Etats-Unis de l'après-guerre a été de cent six mois, dans les années 60. Approcherait-on du terme ?

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La phase actuelle est la troisième à avoir duré plus de sept ans. Comme le rappelle le dernier rapport économique de la présidence, on a d'abord connu l'expansion des années 1961-1969 dite d'« activisme keynésien » : la baisse d'impôts promise par le président Kennedy est venue s'ajouter aux projets de la « grande société » à un moment où la guerre du Vietnam et la dépense militaire stimulaient encore plus l'économie.

Puis vint la « révolution de l'offre » et l'expansion des années

1982-1990. Le programme Reagan, avec ses baisses d'impôts et ses dépenses militaires accrues, n'a pas été contrebalancé par des réductions de dépenses civiles. La théorie de l'offre voulait que la baisse substantielle du taux d'impôt marginal provoque une remontée de l'activité et de l'investissement telle qu'elle contiendrait les pressions inflationnistes et générerait des recettes supplémentaires empêchant le déficit budgétaire de se creuser. Ce fut la période dite de « la politique Reagan-Volcker » (le précédent président du conseil de la Réserve fédérale), combinant une politique budgétaire expansionniste et une politique monétaire restrictive. Elle a conduit à des taux d'intérêt élevés, à une appréciation du dollar et à un déficit important de la balance courante.

Les conseillers économiques du président Clinton font valoir que la phase actuelle de croissance est de nature très différente : le *policy mix* Clinton-Greenspan, mélange de politique monétaire et budgétaire, est celui d'une politique budgétaire sage, qui a conduit à un excédent de 69 milliards de dollars dans le dernier budget (0,8 % du PIB) et à une politique monétaire intelligente, qui facilite une croissance non inflationniste. Ils soulignent que c'est grâce à la réduction du déficit budgétaire que les taux d'intérêt ont pu baisser et que l'investissement privé a été stimulé.

Avec une inflation maîtrisée et une forte productivité, la baisse du taux de chômage au-dessous de la barre des 5 % n'a pas conduit à des relèvements de taux d'intérêt qui auraient pu étouffer la croissance de manière prématurée. On a vu, au contraire, la combinaison remarquable d'une faible inflation, d'un chômage très réduit et d'une croissance forte.

Si les ingrédients de la croissance sont différents de ceux du passé, la nature de cette croissance est aussi plus originale, et les économistes ont clairement sous-estimé l'impact de la révolution des technologies de l'information, qui devrait continuer à être positif dans les prochaines

années. Restent les deux grandes faiblesses de la situation économique actuelle des Etats-Unis : l'ampleur considérable du déficit extérieur et la faiblesse du taux d'épargne. On s'est beaucoup inquiété, récemment, de ce que le taux d'épargne des ménages, en chute spectaculaire depuis 1992, soit devenu négatif en septembre dernier et l'on a voulu y voir un signe avant-coureur d'une catastrophe imminente, ou pour le moins d'une menace sérieuse sur le financement de l'investissement.

COMPARAISONS TROMPEUSES

De récents travaux d'experts (« Les cigales épargnent-elles ? », de Baudouin et Chauvin, revue de l'OFCE, janvier 1999) permettent de relativiser ces craintes. Ils montrent que ce chiffre n'a qu'une signification limitée. Il dépend d'abord des définitions retenues, très différentes aux Etats-Unis de ce qu'elles sont en Europe et en particulier en France, rendant les comparaisons trompeuses : ainsi l'épargne des ménages, qui est brute dans les concepts de la comptabilité nationale française, est nette dans le système américain, le revenu disponible étant déjà calculé déduction faite de la consommation de capital fixe liée à la détention de logement ou celle des entrepreneurs individuels.

Au total, le taux d'épargne américain – révisé pour rendre les comparaisons utiles –, certes en baisse ces dernières années, serait

cependant, actuellement, plus proche de 7 % que de 0 %. Si l'on mesurait l'épargne par la variation du patrimoine, ces travaux montrent même que le taux d'épargne américain serait plus élevé que le taux français, grâce à la valorisation des actifs, qui a été une aubaine pour les ménages d'outre-Atlantique. Selon cette analyse, les économistes devraient donc considérer la baisse du taux d'épargne américain moins comme un signe de faiblesse potentiel et plus comme le reflet naturel des gains en capital provenant tant du marché boursier que du marché immobilier.

On en revient, ainsi, au moteur principal de la croissance actuelle qui tient largement à l'impact des « effets de richesse », dus à la rapide progression des cours boursiers, sur la consommation des ménages. La valorisation des cours joue aussi un rôle d'attrait de capitaux étrangers bien utiles pour financer l'ampleur grandissante du déficit courant extérieur et pour assurer une contribution forte à l'excédent budgétaire par le biais des rentrées fiscales dues à la taxation des plus-values. Dès lors, on mesure mieux les conséquences très négatives d'une correction boursière toujours possible : dépassant la stricte sphère des marchés financiers, elle pourrait affecter rapidement la consommation et le moteur même du cycle actuel.

Philippe Adhémar

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale

MBA

SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Réunion d'information le jeudi 8 avril 1999 à 18h30 dans nos locaux
Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92
Website : <http://www.sciences-po.fr> - E-Mail : mba@sciences-po.fr

LE SOCIAL DANS L'HISTOIRE

par Jean-Louis Robert

La naissance du syndicalisme

À la veille de la Grande Guerre, la construction d'un syndicalisme européen paraît balbutiante, alors même qu'il connaît une formidable expansion (près de trois millions d'adhérents en Allemagne, plus de deux millions au Royaume-Uni, sensiblement moins en France). Depuis le début du siècle seul un fragile secrétariat international fonctionne, dont les missions sont réduites : il organise des conférences, publie un rapport annuel sur le mouvement syndical, distribue un secours de grève sous réserve de l'aval d'un centre national affilié. Bref, au moment où se construisent identités sociales et identités nationales, la nationalisation des classes ouvrières l'emporte sur l'Internationale ouvrière.

Quelques années avant, en 1906, trois événements fondateurs du syndicalisme européen avaient traduit cet engagement sur des chemins divergents qui ne se croiseront plus que rarement avant la fin de ce siècle. En France, le Congrès d'Amiens de la CGT adopte une charte qui va définir la ligne de conduite du syndicalisme français : option révolutionnaire et indépendance du syndicalisme vis-à-vis de l'Etat et des partis traduisent la domination de ce que l'on appellera le syndicalisme révolutionnaire ou le syndicalisme d'action directe.

Au même moment, en Allemagne, le Congrès des syndicats allemands de Mannheim fixe les règles des relations entre le Parti social-démocrate et les syndicats : des relations organiques au sein d'un mouvement ouvrier unique où le parti aurait la direction idéologique et politique et le syndicat l'action corporative et économique. Cette même année 1906, à l'issue d'un mouvement entamé quelques années plus tôt lorsque les syndicats britanniques (les Trade Unions) avaient décidé de présenter des candidats aux élections et de constituer une représentation parlementaire, un Parti travailliste est créé à l'instigation des syndicats et sous leur contrôle.

Malgré bien des évolutions comme l'émergence du syndicalisme communiste, qui imposait à ses membres une apparente homogénéité internationale, les principaux traits de ces trois modèles nationaux, le modèle unioniste britannique, le modèle du syndicalisme révolutionnaire français et le modèle allemand socialiste et centralisé, se retrouvent dans les syndicalismes nationaux pendant près d'un siècle.

Pays d'industrialisation ancienne, le syndicalisme naquit précocement au Royaume-Uni. Les ouvriers de métier tendirent à constituer des « sociétés » dont les objectifs étaient pragmatiques et économiques : la protection mutuelle et le contrôle du marché du travail. La résolution des conflits sociaux devait s'opérer au niveau local par le biais de conventions collectives où s'exprimeraient le pouvoir de négociation des syndicats. C'est progressivement que ces groupements en arrivèrent à une intervention politique au plan national lorsque des questions comme la journée de huit heures furent abordées par le législateur. C'est ainsi que commença le processus de la création par le mouvement syndical d'un parti du travail qui serait sous son contrôle. En même temps, en vue de devenir des syndicats plus puissants, les syndicats de métiers s'ouvrirent davantage aux non-qualifiés tout en gardant le contrôle de l'organisation (le new unionism).

Certes, il existe bien des particularités qui tiennent aux formations nationales comme la société civile britannique, la tradition des guildes allemandes ou la politisation française, mais il ne faut surtout pas négliger le poids des logiques industrielles sans frontières

plus large de luttes générales du mouvement ouvrier pour la conquête du pouvoir politique. Le phénomène fut sans doute accentué par les lois répressives de la période bismarckienne lorsque les socialistes trouvèrent refuge dans les rangs des syndicats.

Le dynamisme de l'industrialisation est aussi un facteur clé de l'évolution du syndicalisme allemand. L'industrialisation reposa sur une exceptionnelle mobilité spatiale de la main-d'œuvre, ce qui conduisit les syndicats à créer des fédérations professionnelles pour contrôler le marché du travail, non au niveau local, mais au plan national par un système de caisses de secours ou de grèves très centralisées. Cette exigence de contrôle du mouvement social allemand (pas de grèves sans l'accord de la fédération...) s'articulait avec des traits plus particuliers de la société allemande comme la présence latente des traditions hiérarchiques des guildes et des corporations, dont l'influence s'effaçait difficilement. L'ensemble aboutit à un syndicalisme puissant, contrôlé, abandonnant la direction politique au parti.

Dans le cadre d'une industrialisation assez précoce mais restée très progressive et d'une politisation intense des masses populaires depuis la Révolution française, mouvements socialiste, mutualiste et syndicaliste sont nés dans un même élan, souvent dans une grande confusion. Ceci aurait peut-être pu déboucher sur un ensemble cohérent, mais l'histoire politique et sociale de la France dans la seconde moitié du XIX^e siècle en décida autrement. Les fractures nées avec la Seconde République et la Commune, la fragilité des organisations dans un pays de petites entreprises, l'importance du courant autonomiste conduisirent à un émiettement et à la constitution d'une CGT peu centralisée et entrant en concurrence avec le Parti socialiste.

Triomphe des voies nationales donc ? Ce serait excessif. Certes, il existe bien des particularités qui tiennent aux formations nationales comme la société civile britannique, la tradition des guildes allemandes ou la politisation française, mais il ne faut surtout pas négliger le poids des logiques industrielles sans frontières. En ce sens il existe bien déjà en ce début du siècle des indices d'une communauté des ouvriers européens dès lors qu'il y a une communauté professionnelle dont le prolongement pourrait être la récente adhésion de la CGT à la Confédération européenne des syndicats (CES). Le cas le plus net est celui des mineurs, qui mirent en place un syndicalisme identique dans la presque totalité des bassins et qui fondèrent, dès 1890, une puissante Fédération internationale des mineurs. De manière plus complexe enfin, le succès du « 1^{er} Mai » témoigne d'une représentation commune de l'avenir social.

Jean-Louis Robert est titulaire de la chaire d'histoire sociale du XX^e siècle à l'Université Paris-I, Panthéon-Sorbonne.

Le capital immatériel prisé par la Bourse

Le sondage que vient de réaliser la Sofres pour le compte du cabinet international de conseil et d'audit Mazars est une pierre supplémentaire dans le jardin de ceux qui estiment que le capital immatériel d'une entreprise prend de plus en plus de place dans le calcul de sa valeur (étude réalisée par Taylor Nelson/Sofres entre le 3 et le 28 décembre 1998, à partir de 302 entretiens téléphoniques auprès de dirigeants d'entreprises françaises et britanniques). Les patrons français et britanniques interrogés pensent majoritairement que ce paramètre est à prendre en compte, par exemple lors de l'acquisition d'une société. Mieux, outre-Manche, on lui confère une importance supérieure aux éléments financiers.

Cela fait longtemps que les analystes ne se limitent plus à une stricte approche comptable et prennent en compte le prestige d'une marque, le dynamisme des forces commerciales, les parts de marché conquises, etc. « Il y a trente ans, quand un client s'intéressait à une entreprise, on allait se poster à la sortie des usines, raconte un consultant. On comptait le nombre de camions qui en sortaient et à quel rythme. On discutait aussi incognito avec les salariés, on interrogeait des anciens directeurs pour s'informer sur l'ambiance en interne... » Plutôt de l'amateurisme et de l'intuitif, en somme.

A la fin des années 80, quelques entreprises, à l'instar de la compagnie d'assurances suédoise Skandia ou du chimiste américain Dow Chemical, essaient de formaliser l'approche liée au capital immatériel en créant des indicateurs précis. Parmi les éléments qui composent ainsi le « navigateur » de Skandia défini par Leif Edvinsson, son vice-président, on trouve un chapitre « ressources humaines » (turn-over du personnel, âge moyen, temps passé en formation, etc.) ; un autre consacré aux « process » (contrats traités sans erreur, coût du dysfonctionnement administratif rapporté à la part du chiffre d'affaires attribuable à l'encadrement, etc.). Ces initiatives restent encore isolées.

Le calcul de la valeur d'une entreprise ne se limite plus à une simple approche comptable

Beaucoup d'experts estiment en effet impensable, car trop complexe, la mise en place d'une harmonisation internationale à l'exemple de celle qui s'est produite (en partie) pour les règles comptables. « Les critères à prendre en compte varient trop d'une entreprise à l'autre, reconnaît Patrick de Cambourg, président de Mazars. Mais, en même temps, les patrons intéressés par la démarche réclament des outils efficaces. » « Le dossier est très délicat, confirme Felix Barbeau, senior vice-président du Boston Consulting Group, à Zurich. Comment, par exemple, mesurer les retours sur investissement du capital immatériel ? Or ils sont réels... » En

principe, la différence entre la stricte valeur comptable d'une entreprise et sa valorisation boursière s'explique par la confiance qu'ont les financiers dans la croissance de ses bénéfices. « C'est une vieille règle, confirme Olivier Kayser, associé senior chez McKinsey. Mais aujourd'hui, la Bourse va au-delà. Certes, elle continue à parier sur les performances financières attendues mais aussi, désormais, sur la capacité de l'entreprise à faire mieux. » Et de citer l'exemple des laboratoires américains Pfizer – qui ont lancé le Viagra – dont la valeur boursière a été évaluée par McKinsey à 135 milliards de dollars (124 milliards d'euros). « 36 % de ce chiffre s'explique par les médicaments qu'ils ont en portefeuille, poursuit le consultant. Nous n'avons rien de plus pour expliquer les 64 % restants, si ce n'est la capacité du management de la firme à sortir de nouveaux produits, ou à réaliser de nouvelles alliances... »

La vitesse des développements technologiques actuels laisse penser que ce pari boursier sur le futur devrait se poursuivre, surtout dans une économie mondiale qui s'appuie de plus en plus sur le dé-

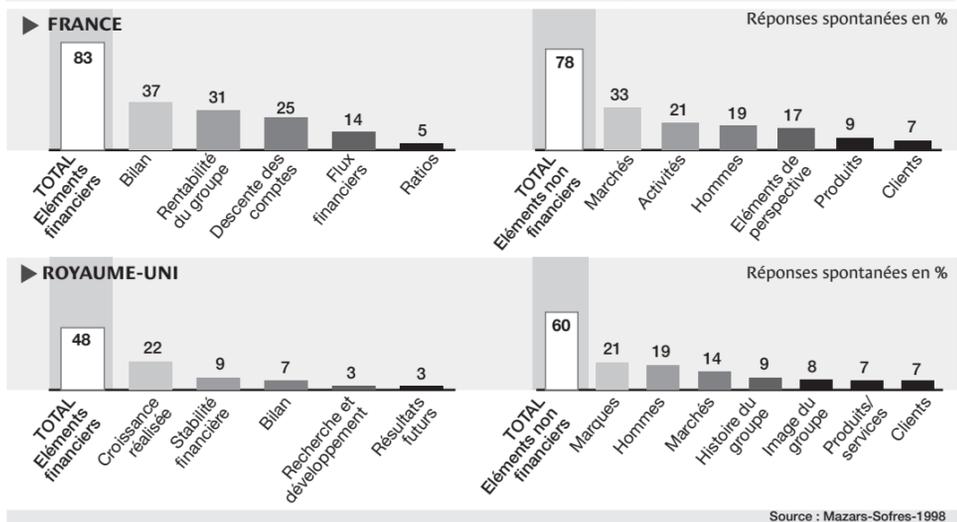
veloppement des nouvelles technologies et des services. Certains, néanmoins, se montrent sceptiques. Pour cet analyste financier, il ne faudrait surtout pas tomber dans l'excès inverse en ne jurant plus que par le capital immatériel. « Prenez les grands groupes pétroliers, explique-t-il, on peut légitimement penser qu'eux aussi ont des équipes performantes, de bons services de recherche et développement, et pourtant les cours de Bourse chutent car les perspectives du secteur – baisse du prix du baril – sont mauvaises... »

Une remarque que ne cautionnent pas entièrement les défenseurs du capital immatériel. « Il est sûr que certaines entreprises ont plus de mal que d'autres, qui sont dans des domaines porteurs, à faire entendre leur différence, reprend Olivier Kayser. Mais prenez l'acier, un secteur qui rebute généralement les investisseurs et les performances qu'y réalisent pourtant l'américain Nucor... La différence est là, dans la capacité à innover, dans le talent de l'équipe en place... »

Marie-Béatrice Baudet

Une démarche plutôt anglo-saxonne

Si vous étiez amené à vous intéresser à la valeur d'une société (pour une acquisition, un rapprochement, une alliance, une introduction en Bourse...), quels éléments vous paraîtraient-ils essentiels d'intégrer ?



Source : Mazars-Sofres-1998

Bruxelles décide d'améliorer la diffusion des données publiques

Une mise à disposition sans entrave de l'information publique est une condition absolument préalable à la compétitivité de l'industrie européenne. Dans son Livre vert, L'Information émanant du secteur public : une ressource-clé pour l'Europe, publié le 15 janvier 1999, la Commission européenne s'alarme de la mauvaise diffusion des données publiques par les pays européens. « Les entreprises européennes de l'industrie du contenu (données numérisables) connaissent de grandes difficultés en comparaison de leurs concurrents américains, lorsqu'il s'agit d'exploiter l'information du secteur public », prévient le rapport. La Commission s'inquiète, en outre, des disparités croissantes entre politiques de diffusion des données publiques au sein de l'Union européenne. Pour tenter d'y remédier, elle réfléchit à un plan d'action (« recommandations, lignes directrices ou mesures contraignantes »). Une consultation est en cours. Les contributions et réactions au Livre vert envoyées avant le 1^{er} juin seront prises en compte et leur synthèse publiée avant la fin de l'année. Parmi les exemples analysés dans cet ouvrage, celui de l'accès aux données

Les informations géographiques sont vendues beaucoup plus cher en Europe qu'aux Etats-Unis. Un exemple, parmi les institutions communautaires

cartographiques est particulièrement convaincant. Ce type d'informations est nécessaire pour concevoir des systèmes de navigation embarqués dans les voitures, par exemple, afin que les conducteurs soient en mesure de dresser leur trajet sur écran, en fonction des encombrements ; ou pour optimiser des campagnes commerciales, ou effectuer des analyses de géomarketing.

Mais, pour offrir ces services, l'accès aux informations géographiques de base est absolument nécessaire. Or ces données appar-

tiennent souvent à des organismes publics (l'Institut géographique national en France, par exemple) qui en font commerce à l'état brut ou sous forme de produits à valeur ajoutée de leur conception. Faute de réelle concurrence et de politique adaptée, leurs produits sont vendus très cher, ce qui contribue à mettre les entreprises européennes dans une position de faiblesse par rapport à leurs concurrents américains. Le Livre vert décrit le cas d'« une société américaine (Microsoft, NDLR) sur le point de proposer un logiciel de cartographie (MapPoint 2000) contenant 15 millions d'adresses et des informations démographiques et prospectives pour l'ensemble des Etats-Unis, au prix de 109 dollars (600 francs, 91,46 euros). Par comparaison, une entreprise allemande – il pourrait s'agir de Mapinfo, et de la société néerlandaise Teleatlas – propose des données géographiques correspondant à un territoire d'un seul Land allemand au prix, hors TVA de 16 %, de 9 278 marks (31 000 francs environ, soit 4 738 euros environ). »

Autre exemple : « Un groupe de pression environnemental basé au Royaume-Uni – Les Amis de la Terre – s'est plaint de ce qu'Ordnance Survey, (l'équivalent britannique de l'IGN, NDLR) a essayé de faire payer à l'organisation plus de 365 000 livres (3,7 millions de francs, 0,56 million d'euros) pour des données cartographiques de base du pays sous forme numérique. »

La France n'est pas en reste. L'Association française pour l'information géographique (Afigéo) avait d'ailleurs déjà publié un Livre blanc à ce sujet en mai 1998 (Le Monde du 13 mai 1998). Mais la situation est en train d'évoluer, à l'initiative du premier ministre et de son Programme d'action gouvernementale pour la société de l'information (PAGSI). SIG La Lettre, une lettre professionnelle spécialisée, fait le point sur l'ensemble des initiatives menées tant

dans le secteur public que dans le secteur privé en matière d'information géographique. La direction générale des impôts (DGI) mène ainsi un projet de grande envergure visant à numériser l'ensemble du cadastre pour le mettre ensuite gratuitement sur Internet dès 2001.

Sous l'impulsion de son nouveau président, Jean Poulit, l'IGN revêt sa grille tarifaire. Une politique facilitée par l'accroissement de la demande pour des produits cartographiques mais aussi rendue nécessaire sous la pression de la concurrence : l'entreprise américaine NavTech (dont l'IGN est actionnaire) vend ainsi une base constituée à partir de données de l'IGN moitié moins cher que le produit équivalent de l'Institut. Conséquence : l'IGN va aligner ses prix, annonce Jean-Christophe Dayet, responsable d'IGN Développement.

Pour les autres produits, la baisse des prix est plutôt de l'ordre de 20 % à 30 %. « Les tarifs de l'IGN restent encore 1 000 fois supérieurs à ceux pratiqués aux Etats-Unis, pour des données de moins bonne qualité, mais souvent suffisantes », remarque Alain Caillol, directeur de l'éditeur Cartographes associés. « Compte tenu de l'étroitesse du marché français, on serait déjà content si les prix étaient divisés par 10 », précise-t-il.

Pour y parvenir, Jean Poulit compte sur l'innovation, sur des partenariats, mais aussi sur une réévaluation de l'apport de la puissance publique. « Une des raisons pour lesquelles certains produits sont beaucoup moins chers aux Etats-Unis est que le gouvernement américain en finance l'investissement à 100 %, contre 50 % pour le gouvernement français », explique Jean Poulit, dont le Rapport stratégique au gouvernement, qui servira de base à la définition de ses missions pour les années à venir, est en cours d'examen.

Annie Kahn

Repères

- Le site du Syndicat professionnel de la géomatique (SPDG) précise les enjeux français et les revendications des professionnels du secteur en matière d'information géographique. www.spdg.org
- La position du gouvernement français, dans le cadre du programme d'action gouvernemental pour la société de l'information, figure sur le site du premier ministre. www.internet.gouv.fr
- Le Livre vert de la Commission est disponible sur l'un des

nombreux sites de cette institution. www.echo.lu/legal/en/access.html

- Les numéros 2 et 3 de SIG-La Lettre font le point sur les stratégies des acteurs publics et privés de données et produits d'information géographique.
- Des conférences et une exposition sur « Le marché européen de l'information géographique » se tiendra à Paris, au Carrousel du Louvre, les 27, 28, 29 avril. Renseignements : Ortech, 01-43-25-08-16 ; ortech@easyinet.fr

La croissance française est-elle durable ?

par Patrick Artus

Au quatrième trimestre 1998, la croissance en France a été de 0,7 %, contre un recul de 0,4 % du produit intérieur brut (PIB) en Allemagne. Pour l'ensemble de l'année 1998, on obtient 3,2 % de croissance en France, 2,5 % en Allemagne, 1,4 % en Italie. La conjoncture dans l'Hexagone est donc nettement meilleure que dans les deux autres grands pays de l'Union monétaire. Ce supplément de croissance peut étonner : la politique monétaire est la même, les politiques budgétaires sont voisines, les liens commerciaux sont très importants. Nous souhaitons comprendre ces écarts et nous interroger sur leur permanence.

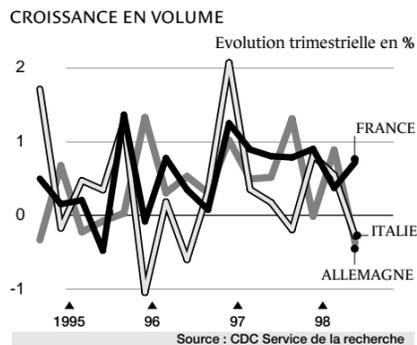
Les trois pays examinés ont subi en 1998 un violent ralentissement de leurs exportations, après la crise asiatique et russe, le ralentissement britannique, et maintenant la moindre croissance en Europe centrale. La contribution du commerce extérieur à la croissance est, en 1998, de -0,4 % en France, -0,3 % en Allemagne et de -1 % en Italie. Il est vrai que l'Italie est particulièrement déjà affectée par la crise asiatique. Elle est touchée à la fois par la chute des importations de l'Asie (-50 % pour l'Asie du Sud-Est) et par la nouvelle compétitivité des produits asiatiques. Cependant, cette sensibilité au choc asiatique est loin d'expliquer la totalité du handicap de croissance en 1998 de l'Italie par rapport à l'Allemagne ou surtout à la France.

La confiance des consommateurs est très forte en France : la pente de croissance de la consommation est de l'ordre de 3 % à la fin de 1998 (3,8 % en moyenne annuelle) ; depuis le début de 1996, l'indice de confiance des consommateurs augmente, sans discontinuer. C'est aussi le cas, mais à un moindre degré, dans la zone euro, et de ce fait la consommation progresse aussi assez rapidement dans d'autres pays : 2,5 % pendant l'année 1998 en Allemagne, 1,8 % en Italie. La France montre ici une supériorité, mais à nouveau pas suffisante pour expliquer la totalité des écarts.

L'investissement des entreprises a augmenté de 6 % en France en 1998, de 9,5 % en Allemagne (mais cette croissance est concentrée sur le premier trimestre, alors qu'elle reste forte en France en fin d'année), de 3 % seulement en Italie.

L'investissement en construction accélère fortement en France en cours d'année, reste extrêmement faible en Allemagne (-6,9 % pendant l'année) et en Italie (-1,5 %), avec, dans les deux cas, une détérioration en fin d'année. Le nombre de permis de construire en France a augmenté de 39 % entre le quatrième trimestre 1998 et le quatrième trimestre 1997, les mises en chantier

▼ L'Hexagone obtient de meilleurs résultats que l'Allemagne et l'Italie



de 18 %, ce qui annonce la poursuite d'une très forte activité dans ce secteur.

Néanmoins, il faut être prudent en ce qui concerne la construction. Elle bénéficie partout de la baisse des taux d'intérêt à long terme, peut-être davantage en France en raison de la très forte concurrence entre les établissements de crédit ; la fin annoncée du dispositif d'aide fiscale a énormément dopé les achats immobiliers français, et cela va probablement s'effacer.

La meilleure santé des entreprises françaises est aussi confirmée par la situation dans l'industrie : les carnets de commandes ont reculé, mais restent toujours assez remplis, ce qui n'est pas le cas en Allemagne et en Italie ; les perspectives de production sont plus fortes en France que dans les autres pays. Il reste que, même s'il y a eu dégradation, le moral des entreprises françaises est meilleur que celui des entreprises allemandes et italiennes.

Peut-on trouver des causes structurelles au décalage français ? La croissance tertiaire est certainement un moteur majeur de la croissance totale dans l'Hexagone. Aucun pays européen ne peut compter sur l'industrie pour tirer son économie ; progressivement, la zone euro converge de façon homogène vers une croissance industrielle nulle. Il s'agit d'une évolution structurelle et non cyclique ; les dépréciations des monnaies asiatiques ont mis en évidence l'avantage compétitif des pays d'Asie pour de nombreux produits industriels ; pour l'instant, il s'est traduit par une forte baisse des prix de ces produits ; ultérieurement, il y aura une nouvelle vague de délocalisations. Ce sont donc les services et la construction qui deviennent la clé de la croissance. De ce point de vue, la France est

mieux placée. La croissance non industrielle est à la fin de 1999 de plus de 4 % par an, contre moins de 2 % en Italie ; les emplois, en dehors de l'industrie, progressent de près de 3 % par an, contre un peu moins de 2 % en Italie et pratiquement rien en Allemagne. Il est probable que la France ait pris de l'avance dans le processus de rattrapage des Etats-Unis en ce qui concerne la diffusion des technologies nouvelles, l'investissement en informatique.

Il est vrai aussi que la flexibilité progresse plus vite en France qu'en Allemagne ou en Italie. Apparemment, la demande des ménages (consommation, investissement) semble répondre fortement en France à la baisse des taux d'intérêt de par le contraste avec la période de taux réels extravagants de 1990 à 1995.

Il faut enfin mentionner deux asymétries qui concernent la politique fiscale et la politique salariale. La forte hausse de la pression fiscale en Italie a visiblement découragé l'investissement, particulièrement des petites et moyennes entreprises. Les hausses de salaire beaucoup trop fortes, en Allemagne, à la fin de 1998 (+4 % environ) sont un facteur de recul de l'investissement dans les entreprises industrielles déjà affectées par la baisse des prix de vente.

Le dynamisme des services sous toutes leurs formes, le boom de la construction, les effets de la baisse des taux d'intérêt et l'évolution plus favorable des coûts de production semblent expliquer largement le surcroît de croissance en France par rapport à l'Allemagne et à l'Italie. Cela peut inspirer quelques inquiétudes quant à la durabilité de cette situation. Si on exclut les technologies nouvelles, la production de services en France a été dans le passé très corrélée avec la production industrielle - de nombreux services étant en fait rendus à l'industrie. Cette corrélation cyclique semble avoir disparu en France, peut-être grâce au poids accru des services technologiques, mais il faut rester prudent.

La baisse des taux d'intérêt, enfin, a eu des effets liés à la baisse des taux nominaux (avec le taux à dix ans inférieur à 4 %) ; il y a le risque que, progressivement, la désinflation forte rentre de plus en plus dans les anticipations et que les ménages réalisent que, avec une inflation nulle, les taux d'intérêt réels sont encore élevés. Ils le sont encore plus pour les entreprises industrielles dont les prix de vente baissent.

Pour toutes ces raisons, il semble impossible d'affirmer de manière péremptoire que le supplément de croissance de la France par rapport à ses voisins va durer.

Patrick Artus est directeur des études économiques à la direction des activités bancaires et financières de la Caisse des dépôts et consignations.

Avec une inflation nulle, les taux d'intérêt réels sont encore élevés en France

Vers des principes internationaux de gouvernement d'entreprise

par Joanna R. Shelton

En mai prochain, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) devrait présenter à ses ministres des principes pour un gouvernement d'entreprise efficace, clé d'une performance économique durable.

Le gouvernement d'entreprise peut se définir comme l'ensemble des relations entre la direction de l'entreprise, son conseil d'administration, les actionnaires et d'autres parties prenantes à ses activités, comme les employés. Un bon gouvernement d'entreprise est une des clés de la réussite des entreprises et, au bout du compte, du dynamisme de l'économie tout entière et de l'emploi. L'entreprise a besoin de bons dirigeants, tenus de rendre des comptes - et pour cela d'un conseil d'administration indépendant et capable de les choisir et de les changer -, ainsi que de mécanismes qui respectent les droits des actionnaires et des autres parties prenantes, assurent la poursuite de l'intérêt collectif de l'entreprise et se prêtent à la transparence et l'information du public.

Ces dernières années, en France, la réforme du gouvernement d'entreprise a fait l'objet d'une attention croissante des autorités publiques et des praticiens avec, par exemple : le rapport de la commission Viénot réalisé par le Medef et l'Association française des entreprises privées (AFEP) dont sont sorties, entre autres, des recommandations pour le fonctionnement des conseils d'administration ; le rapport de Jean Peyrelevade pour la Fondation Saint-Simon qui préconise la séparation claire des pouvoirs de direction et de surveillance ; la réforme actuellement à l'étude de la loi de 1966 sur les sociétés, y compris des règles de cumul des mandats des administrateurs ; ou les dispositions pour davantage de transparence dans les projets de réforme sur les stock-options.

En 1998, l'Allemagne a adopté une nouvelle loi qui met l'accent sur la transparence et le contrôle des sociétés. La Bourse de Londres exige que les entreprises cotées révèlent leurs politiques de gouvernement d'entreprise et vient d'édicter de

nouvelles règles d'information du public, y compris sur la rémunération des dirigeants. Chez les autres partenaires de la France aussi, les évolutions s'accroissent.

Pourquoi un tel intérêt ? Dans nos pays et sur les marchés financiers internationaux, avant de leur confier leur argent, les épargnants veulent être de plus en plus sûrs que leurs droits seront respectés et demandent des dirigeants d'entreprise qu'ils leur rendent des comptes. Les autres parties prenantes attendent aussi des entreprises qu'elles aient conscience des intérêts plus généraux, tels que le développement des ressources humaines et la préservation de l'environnement.

La crise dans les pays émergents, en Asie en particulier, a mis en évidence de façon dramatique à quel point le manque d'information fiable sur les comptes et l'absence de surveillance indépendante sur les gestionnaires pouvaient être dommageables.

C'est dans ce contexte que l'OCDE a reçu, en avril 1998, un mandat des ministres de la France et des 28 autres pays membres - avec le soutien du G7 - pour élaborer, avec le concours de tous, des principes relatifs au gouvernement d'entreprise afin de les présenter à ses ministres en mai prochain. Ce texte, encore en projet, a la vocation d'établir des principes généraux fondamentaux que les pays, à l'OCDE et ailleurs, devraient, sur une base volontaire, s'efforcer de prendre en compte pour évaluer leurs propres régimes de gouvernement d'entreprise et le besoin éventuel de les réformer. Si ces principes s'adressent tout d'abord aux pouvoirs publics, elles fourniront également des orientations utiles aux autorités boursières, aux opérateurs de marché et aux entreprises elles-mêmes.

S'entendre sur le sujet n'est pas toujours aisé et demande un effort particulier dans certains domaines, comme le rôle des parties prenantes autres que les actionnaires ou l'étendue des informations que les entreprises devraient diffuser. Il

n'est pas question que leur mise en œuvre remette en cause les modèles institutionnels et culturels de chacun qui, dans leur contexte, ont pu faire leurs preuves ; et l'on sait que les différences à cet égard sont grandes, même au sein de l'Union européenne, entre les pays où les conseils d'administration ne représentent que les actionnaires et ceux où les représentants du personnel y siègent et participent à l'orientation de l'entreprise.

Le mandat de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise doit aussi être apprécié dans le contexte plus large des nombreuses autres initiatives de l'Organisation pour promouvoir plus de responsabilité, de transparence et d'intégrité dans le gouvernement, tant privé que public, des affaires. Je pense par exemple à l'entrée en vigueur, le 15 février, de la Convention contre la corruption dans les transactions commerciales internationales ; les recommandations récentes contre la concurrence fiscale dommageable et les cartels ; ou encore les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales.

Dès le départ, les pays membres ont voulu associer à la rédaction des principes des représentants du monde des affaires et du travail, des personnalités indépendantes internationalement reconnues, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres organisations internationales. Le projet de texte et ses révisions successives sont sur le site Internet de l'OCDE avec possibilité pour tous de commenter [www.oecd.org/daf/governance/guidelines.htm]. Les pays membres ont tenu, en janvier à l'OCDE, des consultations très constructives avec toutes les parties intéressées ; des professionnels de différents horizons, les syndicats, de nombreuses organisations non gouvernementales et des pays non membres y participaient.

L'adoption de principes internationaux sur le gouvernement d'entreprise signifiera plus de transparence, d'équité et de responsabilité, pour le bénéfice non pas d'intérêts particuliers, mais de celui de la communauté au sens large. Les pays, notamment ceux en crise aujourd'hui, gagneront à satisfaire à ces principes et à le faire savoir publiquement. Respecter cela contribuera à un retour durable de la confiance des investisseurs et du public : ce pourrait être un des paramètres de la nouvelle architecture du système financier international que tous appellent de leurs vœux.

Joanna R. Shelton est vice-secrétaire générale de l'OCDE.

LIVRES

par Daniel Urbain

Le mythe interrogé

LA LÉGENDE DE L'ENTREPRENEUR : COMMENT L'ESPRIT D'ENTREPRISE VIEN À LA SOCIÉTÉ de Sophie Boutillier et Dimitri Uzunidis
Syros, « Alternatives économiques », 180 p., 89 F, 13,57 €

On ne compte plus les ouvrages prônant la création d'entreprises ni les articles décrivant les *success stories* de « gagnants ». Les images qu'ils véhiculent, conquérantes et positives, se situent au-dessus de toute critique fondamentale, comme s'il s'agissait d'une évidence. Sophie Boutillier et Dimitri Uzunidis, enseignants à l'université du Littoral-Dunkerque, ne se sont pas satisfaits de cette vision et ont eu la bonne idée d'interroger la figure sacralisée de l'entrepreneur.

Leur réflexion contribue à faire pâlir son aura, en tout cas à relativiser son action. Elle s'appuie sur l'histoire, rappelant notamment qu'au Moyen Age et durant la Renaissance l'entrepreneur était un technicien et que « le capitalisme a commencé à se développer sans entrepreneurs », mais avec des maîtres d'œuvre exécutant des commandes.

L'entrepreneur est-il avant tout attiré par le profit ou par la volonté de créer et de gagner ? Pour l'économiste Schumpeter, souvent cité dans ces pages, c'est son souci d'innover, de réaliser de nouvelles combinaisons de moyens de production qui l'emporte. Mais les auteurs s'attachent à réfuter le cliché de l'autodidacte héroïque comptant essentiellement sur ses propres forces. « Que ce soit en France, au Japon ou aux Etats-Unis, écrivent-ils, bon nombre d'industries ont prospéré grâce à l'Etat et plus particulièrement au militaire. » Et « J. D. Rockefeller n'aurait peut-être jamais créé la Standard Oil Company s'il n'avait pas obtenu des tarifs préférentiels de la part des grandes compagnies de chemin de fer et si la législation n'était pas particulièrement favorable à son entreprise ».

Autre pilier du développement de l'entreprise : la famille. Et pas seulement au siècle dernier. On assisterait actuellement à un « retour du propriétaire », à la montée du capitalisme familial en France. L'ère des managers aurait donc été assez courte.

Aujourd'hui le mythe de l'entrepreneur n'aurait-il pas pour fonction « de préserver les institutions capitalistes malgré la crise ? », se demandent Sophie Boutillier et Dimitri Uzunidis. Son ascension arrangerait aussi les pouvoirs publics qui peuvent « justifier le recul de l'Etat-providence par la promotion de l'esprit d'entreprise ». Elle coïnciderait en outre avec le développement du discours sur la fin du salariat, chacun devant « devenir son propre patron ».

Parfois, les auteurs poussent le bouchon un peu loin ; par exemple quand ils mettent en doute le fait que le personnage économique de l'entrepreneur ait réellement existé « en dehors de l'imagination prolifique des économistes ! ». Leur propos reste cependant intéressant. Il contribue à montrer que l'entrepreneur est un « agent social ». Sa démarche n'est pas uniquement individuelle, mais s'inscrit dans un contexte (économique, mais aussi institutionnel, financier, social, relationnel) qui conditionne sa réussite. Sans aller jusqu'à affirmer, comme le fait ce ouvrage, que « l'initiative individuelle est plus virtuelle que réelle », il faut tenir compte de cette réalité. En être conscient, c'est notamment contribuer à « mieux penser l'action de l'Etat vis-à-vis des entrepreneurs » et à éviter des désillusions aux candidats-créateurs. C'est aussi, évidemment, ne pas prendre pour argent comptant les recommandations du libéralisme économique militant.

PARUTION

● LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN FRANCE ET AUX ETATS-UNIS,

sous la direction de Jean-Claude Barbier et de Jérôme Gautié

Cette analyse des politiques publiques de l'emploi décrit des spécificités nationales qui « se situent à l'intersection du système de protection sociale et des politiques économiques » et qui s'inscrivent dans trois grands courants : libéral (Etats-Unis, Royaume-Uni), conservateur corporatiste (Allemagne, France, Europe du Sud), social-démocrate (Scandinavie). Beaucoup de pays recourent à des mesures antichômage qui s'inspirent des mêmes méthodes. Il subsiste néanmoins des différences sensibles, par exemple entre la politique danoise d'accompagnement citoyen du chômeur et celle du Royaume-Uni où les pressions sur les demandeurs d'emploi contribuent à les mobiliser, mais aussi à en écarter une partie de l'activité.

Jean-Claude Barbier, un des coordinateurs de cet ouvrage collectif surtout destiné aux spécialistes, évoque « une crise technique des politiques » et « un investissement intellectuel probablement insuffisant » en matière d'emploi. Pour lui, il s'agit maintenant de penser l'emploi moins comme le résultat de rencontres entre offreurs et demandeurs que comme le fruit de « processus coopératifs sociaux » (Centre d'études de l'emploi, cahier 37, Presses universitaires de France, 448 p., 120 F, 18,3 €).

sans interruption de votre vie professionnelle

CADRES EN ACTIVITÉ

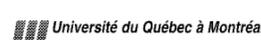
Executive MBA Dauphine - UQAM

L'excellence d'un MBA, c'est la qualité de son corps professoral.

- Double diplôme délivré par l'Université Paris Dauphine et par l'UQAM (Université du Québec à Montréal).
- Formation bilingue (français et anglais) sur 2 ans, de septembre 1999 à juillet 2001.
- 3 jours par mois (vendredi, samedi et dimanche) et une semaine bloquée au Canada en août 2000.
- Utilisation des nouvelles technologies (CD-Rom, Internet, Groupware, Visioconférence,...).
- Réunion d'information : jeudi 25 mars, à 19 h au Département d'Education Permanente (5^{ème} étage).

Renseignements : Albena STAMBOLOVA
Tél. : 01 44 05 41 81 - Fax : 01 44 05 41 25
E-mail : stambalb@dep.dauphine.fr
www.mba.dauphine.fr

Directeur du programme Executive MBA : Professeur Michel KALIKA



Université Paris Dauphine - Département d'Education Permanente
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS CEDEX 16

AGENDA

● **NOUVELLES TECHNOLOGIES.** Les écoles de la chambre de commerce et d'industrie de Paris se sont associées à la RATP pour ouvrir l'accès de leurs différentes réalisations multimédias (sites Internet et cédéroms de formation) aux voyageurs transitant du 22 au 26 mars par la station Métro-RER Châtelet-les Halles au sein d'un cyber-espace. Les écoles organisent, par ailleurs, une journée portes ouvertes le 27 mars.
Renseignements : 01-55-65-64-15.

● **TERRITOIRES.** Qu'y a-t-il de commun entre la Silicon Valley, les districts italiens, le site de Bangalore (Inde) ou les parcs industriels de Taiwan ? A l'heure de la mondialisation, la croissance économique se trouve paradoxalement concentrée sur des micro-territoires dont les spécificités ne gênent en rien l'accès aux réseaux commerciaux et technologiques mondiaux. Un colloque organisé par la Datar et le Centre français du commerce extérieur (CFCE), intitulé « Des villages à la conquête du monde », examinera le 23 mars, à Paris, les différentes facettes de ce paradoxe et ses conséquences possibles sur les politiques d'aménagement du territoire et les stratégies d'entreprise.
Renseignements : 01-40-73-35-10/34-98, 01-53-83-92-92.

● **INNOVATION.** La capacité à transformer une innovation en valeur ajoutée pour l'entreprise dépend en grande partie de la protection de la propriété intellectuelle et industrielle, et donc d'une politique de brevets. Celle-ci se trouve, aujourd'hui, à la fois facilitée et entravée par les possibilités offertes par Internet. Le cabinet Insep Consulting propose le 23 mars, à Paris, une rencontre intitulée « Innover grâce au brevet. Une révolution avec Internet ».
Renseignements : 01-43-43-37-00.

● **TÉLÉCOMMUNICATIONS.** La déréglementation crée un cadre extrêmement mouvant que le droit et les juridictions peinent à suivre. L'Autorité de régulation des télécommunications organise le 23 mars, à Paris, des entretiens prudemment intitulés « Droit des télécommunications : bilan et perspectives », où s'exprimeront des juristes spécialistes de ce domaine.
Renseignements : 01-40-47-70-28.

● **EMPLOI.** Plus de la moitié des jeunes Français scolarisés ont connu au moins une expérience professionnelle : stage, emploi saisonnier, alternance... Le job d'été est l'une des formes les plus prisées. Le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) et l'ANPE Ile-de-France organisent les 25 et 26 mars, à Paris, deux journées d'information sur la nature et les prérequis de ces jobs, au cours desquelles 9 000 offres seront faites. Ces offres pourront par la suite être consultées soit sur place, au CIDJ, soit sur Minitel 36-15 CIDJ (1,29F/min) jusqu'au 6 avril.
Renseignements : 01-44-49-12-25.

● **MANAGEMENT.** Pour leur cinquième édition, « Les journées d'histoire du management », organisées par l'Association française de comptabilité et le Laboratoire orléanais de gestion (Institut d'administration des entreprises), se dérouleront les 25 et 26 mars, à l'université d'Orléans.
Renseignements : 02-38-41-70-28.

● **TÉLÉTRAVAIL.** Selon une enquête de Bruxelles, le nombre d'Européens exerçant une activité utilisant les outils de travail à distance aurait doublé entre 1996 et 1998, pour atteindre 4 millions, soit 2,5 % de la population active de l'Union européenne. Cela a incité les organisateurs du 4^e Festival des télé-activités, qui se déroulera du 25 au 27 mars, à Serre-Chevalier (Hautes-Alpes), à créer un forum emploi, où les entreprises seront invitées à recruter des « télé-employés ». Des « Oscars du télétravail » seront attribués aux projets les plus innovants de l'administration en matière de télé-services à l'intention des usagers.

● **COMMUNICATION.** Les nouvelles technologies de l'information et de la communication modifient profondément les usages des images qui circulent dans l'entreprise. Formation, prévention, recrutement, dialogue social, événements, tous les vecteurs de la communication de (et dans) l'entreprise s'en trouvent affectés. C'est à ces sujets que seront consacrés les débats des trois journées du Creusot, du 30 mars au 1^{er} avril, tandis que la compétition entre réalisations d'entreprises se déroulera dans trois secteurs : audiovisuel, multimédia off-line, Internet et Intranet.

DÉPÊCHE

● **QUARTIERS.** Pour sa troisième édition, le Challenge Philip Morris des Quartiers récompensera, en juillet 1999, trois associations œuvrant à l'amélioration des conditions de vie et d'intégration des habitants des quartiers difficiles. Chacune des lauréates recevra une dotation de 100 000 francs (15 244 euros) et bénéficiera du parrainage d'une personnalité du sport, des médias, de la culture ou de la politique, pendant un an au minimum. L'objectif de ce challenge est de soutenir le développement d'actions originales reposant sur un projet solide et pouvant déjà témoigner de premiers résultats concrets. Les associations intéressées doivent faire acte de candidature avant le 30 avril.
Renseignements : 01-47-42-53-00.

SUR INTERNET

● **INNOVATION.** Afin d'encourager la création d'entreprises innovantes, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie lance un concours national doté de 100 millions de francs (15 millions d'euros). L'aide sera de 300 000 francs (46 000 euros) à 3 millions de francs (456 000 euros). Domaines prioritaires : les biotechnologies, les technologies de l'information et de la communication, le multimédia éducatif, l'automatique, l'environnement, la qualité et la sécurité. La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 15 mai ; les formulaires doivent être remplis sur Internet. Le site comprend également le texte du projet de loi sur l'innovation, des informations sur les autres mesures de soutien (crédit d'impôt-recherche, fonds commun de placement dans l'innovation), de nombreux liens utiles pour les chercheurs-crétateurs (Anvar, grands organismes de recherche, universités, Association Bernard-Gregory, Arist, INPI, prestataires d'études de marché...).
www.education.gouv.fr/creation;www.anvar.fr

Retraite : vétérinaires et artisans osent la réforme

L'attentisme n'est pas la seule attitude qui prévaut dans le domaine des retraites. La Caisse autonome de retraites et de prévoyance des vétérinaires (Carpv) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse des artisans (Cancava), notamment, sont deux régimes qui ont su, semble-t-il, prendre la mesure des difficultés à venir et agir en conséquence. La réforme de la retraite complémentaire engagée en 1997 par la profession vétérinaire est plutôt « courageuse ». Ce petit régime, qui compte une dizaine de milliers d'adhérents, avait entamé depuis quelques années ses réserves. « Notre rapport démographique a commencé à se dégrader dès 1989. Mais jusqu'en 1994, reconnaît Paul Cottin, son directeur, cette situation est restée masquée, les produits financiers tirés des réserves suffisant à combler les besoins. » Cela ne pouvait pas durer.

Loin de se résumer à quelques placebos, la réforme se traduit par une hausse immédiate de 24 % du



Jean Crespin

● Diplômé de l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse, Jean Crespin exerce depuis 1970 dans la région de Poitiers.
● Elu en 1982 au conseil d'administration de la Caisse autonome de retraites et de prévoyance des vétérinaires (Carpv), il en devient le président en 1994.

Anticipant les difficultés à venir, des régimes complémentaires ont su convaincre leurs adhérents de faire des efforts

prix d'acquisition du point de retraite, et institue un système de cotisation proportionnel au revenu. Les vétérinaires conservent toutefois la possibilité de demander soit une minoration en classe spéciale si leur revenu est inférieur au seuil correspondant, soit le passage à une classe de cotisation supérieure s'ils souhaitent s'assurer une retraite plus aisée.

L'enjeu, explique Jean Crespin, président de la Carpv, était « de remonter le plancher des cotisations sans dissuader nos adhérents de surcotiser : avant la réforme, 45 % des adhérents cotisaient au maximum de leur propre chef. » Objectif atteint, semble-t-il : « Le nombre de surcotisants a peu reculé, passant de 45 % à 38. » En définitive, 47 % des cotisants ont vu leur niveau de cotisation s'accroître.

UNANIMITÉ

Les retraités eux-mêmes n'ont pas été épargnés, puisqu'ils ont subi une baisse nominale de 4 % des prestations. Renonçant à toute temporisation, la stratégie retenue a, ainsi, privilégié un réajustement immédiat et vigoureux reposant sur un juste équilibre de l'effort entre actifs et retraités. Le taux de rendement (valeur du point sur son prix d'acquisition) a été ramené, dès la première année de la réforme, de 16,1 % à 12,5 %. « Il nous fallait frapper un grand coup pour pouvoir reconstituer des réserves à un niveau adéquat avec la forte augmentation attendue des prestations servies en raison du choc démographique à venir », explique

Paul Cottin. « Douleuruse, cette réforme est d'autant plus exemplaire qu'elle a été votée à l'unanimité par les administrateurs, retraités et actifs, de la caisse », souligne Antoine Delarue, actuel président qui a conseillé la Carpv.

Et elle n'a pas suscité d'opposition majeure, si ce n'est celle d'une petite minorité de vétérinaires, membres du Centre de défense des commerçants et des artisans (CDCA), hostile à tout système collectif de protection sociale. Elle a, en revanche, provoqué bien des attermoissements du côté des pouvoirs publics. Votée par le conseil d'administration de la caisse en avril 1996, la réforme n'a fait l'objet d'un décret que le 2 décembre 1997. La dissolution de l'Assemblée nationale intervenue dans l'intervalle a contraint la Caisse à revoir avec le nouveau cabinet du ministre de l'emploi et de la solidarité les modalités de la réforme, alors que celle-ci venait enfin d'être entérinée par l'équipe du précédent ministre des affaires sociales. Cette dernière était intervenue pour que les hauts revenus puissent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un étalement sur deux ou trois ans de la hausse de leurs cotisations. Celle de Martine Aubry a plaidé en faveur d'un allègement des charges des bas revenus.

Jean Crespin ne regrette pas avoir tenu bon sur le choix d'un réajustement immédiat, alors que les pouvoirs publics lui suggéraient d'étaler la réforme sur cinq ou six ans. « Les gens commencent par tousser mais lorsqu'on leur explique le problème, ils réfléchissent. En leur tenant un langage de vérité, on les responsabilise. Le temps de la retraite s'allongeant, il est normal que l'on y consacre davantage de moyens », insiste-t-il.

Dès la première année de son mandat, Jean Crespin s'est attaché à sensibiliser les esprits sur la nécessité d'une réforme, à travers des courriers et la lettre de la caisse. Et une fois celle-ci adoptée, il a animé une cinquantaine de réunions sur le terrain pour l'expliquer. Un même souci pédagogique

a prévalu au sein de la caisse des artisans qui a, elle aussi, engagé, en 1996, une réforme de sa retraite complémentaire. Une campagne de communication spécifique, relayée sur le terrain par les 756 administrateurs de caisses locales et les différentes organisations professionnelles représentatives des artisans, s'est attachée, tout au long des mois précédant l'assemblée générale, à présenter le « nouveau contrat de génération pour la période 1997-2016 ».

SUIVI

A la différence de la caisse des vétérinaires, la Cancava n'avait pas encore entamé ses réserves. Cependant, la diminution des revenus de l'artisanat, induite par la crise qui a particulièrement frappé la profession, a conduit celle-ci à devancer les problèmes que risque de poser, à moyen terme, la stagnation, voire un nouveau recul de l'effectif des cotisants. Ce nouveau contrat de génération prévoit ainsi une augmentation progressive du taux de cotisation de 4,4 % à 6 % sur quatre ans (1997-2000) ainsi qu'un passage progressif du taux de rendement de 11,5 % à 8,5 %. « Nous nous sommes engagés », souligne Eric Pardineuille, directeur de la Cancava, à réaliser un suivi de ce contrat : l'objectif est de faire un bilan tous les cinq ans au regard de nos engagements initiaux et de prendre, le cas échéant, les mesures qui s'imposent. »

« Il n'y a jamais de réforme définitive. Un régime de retraite, cela se pilote », insiste Antoine Delarue. En choisissant cette voie, les caisses des vétérinaires et des artisans, caractérisées par une identité professionnelle forte, se placent dans une stratégie d'indépendance : elles évitent de recourir à des aides extérieures, ou encore d'avoir à appliquer des dispositions qu'elles n'auraient pas choisies. » Et d'ajouter : « Les efforts à consentir passent beaucoup mieux lorsque ce sont les professionnels eux-mêmes qui en débattent et les définissent. »

Laetitia Van Eckhout

Un nouveau contrat pour lutter contre le chômage de longue durée des adultes

Jusqu'à réservé aux jeunes de moins de 26 ans, le contrat de qualification s'ouvre aux adultes. Encore peu connue, cette mesure, inscrite dans la loi contre les exclusions du 29 juillet 1998, se met en place lentement. Sont concernés les chômeurs de longue durée (plus d'un an d'inscription à l'ANPE) âgés de 26 ans minimum, des dérogations à cette ancienneté étant prévues (bénéficiaires du RMI, de l'allocation spécifique de solidarité, parents isolés...).

Comme pour les jeunes, la formation doit représenter, au minimum, 25 % de la durée du contrat. « Les dispositifs de formation en alternance marchent bien chez les moins de 26 ans, leur apportent des qualifications en partant de situations de travail en entreprise, observe-t-on au ministère de l'emploi. Mais il y avait une discrimination à l'égard des adultes. »

Le ministère avait prévu la signature de 5 000 contrats en 1998, de 10 000 cette année et de 25 000 en l'an 2000. Or, seuls 101 contrats étaient signés fin février. Au ministère de l'emploi, on se dit « un peu déçu », mais l'on fait aussi valoir que ce contrat, qui « n'est pas un nouvel habillage d'une mesure d'aide à l'emploi mais un outil de formation » impose des « contraintes » à l'employeur : libérer le salarié pour le temps de sa formation, assurer son apprentissage pratique et le tutorat... En outre, les chômeurs de longue durée ne constituent pas une catégorie prise en compte par les entreprises. Cependant, les patrons ne devraient pas rester insensibles au montant très attractif des aides. Néanmoins, regrette Alain Charbonnier, secrétaire confédéral CFDT, qui juge par ailleurs cette mesure « très bonne », l'objectif de 10 000 contrats pour cette année est « modeste face aux 1,2 million de chômeurs de longue durée ». « Expérimental », le contrat de qualifi-

Les pouvoirs publics ont ouvert aux plus de 26 ans le contrat de qualification. Aux partenaires sociaux de décider de l'avenir de ce dispositif expérimental

cation adulte est une version plus généreuse que celui des jeunes.

A sa signature, l'entreprise perçoit une prime de 10 000 francs (1 524 euros), associée à l'exonération des charges sociales. De plus, afin de « favoriser l'accès à un emploi durable des chômeurs les plus éloignés de l'emploi », une seconde aide du même montant est prévue si la personne est ensuite embauchée avec un contrat à durée indéterminée dans la même entreprise, à condition d'avoir été demandeur d'emploi depuis 24 mois au minimum.

En revanche, à la différence du contrat de qualification des jeunes, le salaire des adultes ne peut être inférieur au Smic ou au minimum conventionnel.

En cas de rupture du contrat de qualification, la première prime doit être remboursée. Mais pas la seconde, si le salarié est licencié au cours de son contrat à durée indéterminée (CDI), même si cela se produit durant la période d'essai. Ce qui, observe Alain Charbonnier, pourrait tenter des « employeurs cyniques » de faire tourner des salariés en CDI, puis de les licencier afin de conserver les primes. « Pour l'heure, nous en sommes à conclure des contrats de qualification, observe le ministère. Nous aurons tou-

jours la possibilité de modifier le décret d'application si des problèmes se posaient. »

Selon le ministère, ce contrat a « une très bonne notoriété. Les employeurs et les demandeurs d'emploi posent beaucoup de questions aux directions départementales du travail. » Les secteurs les plus intéressés seraient le BTP, qui s'est fixé « un objectif de 1 000 contrats », l'agroalimentaire, le nettoyage ou encore la métallurgie et les pompes funèbres. Les GEIQ (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) ont, en outre, signé un accord-cadre pour la mise en œuvre de 100 contrats d'ici la fin de l'an 2000.

Le coût de cette mesure est de 2,23 milliards de francs (340 millions d'euros) sur trois ans, formation incluse, celle-ci étant prise en charge par les entreprises au travers des fonds pour la formation en alternance. Pour 1999, la loi de

finances a fixé un budget de 100 millions (15,2 millions d'euros) pour les primes et de 248,7 millions (38 millions d'euros) pour les exonérations de charges. « Nous souhaitons développer la validation des acquis, ce qui devrait raccourcir les formations et donc diminuer le coût de cette mesure », précise le ministère de l'emploi.

Contrairement au contrat de qualification pour les jeunes, créé en 1983, le contrat adulte n'a pas été instauré par la voie d'un accord interprofessionnel. Par deux fois, en 1990-1991, puis en 1994, les négociations n'ont pas abouti. Changement de méthode donc : le législateur a mis en place une mesure expérimentale, tout en laissant le soin de fixer son avenir aux partenaires sociaux, qui sont invités à ouvrir des négociations avant la fin de 1999.

Néanmoins, ils ont été consultés avant l'élaboration du dispositif. Ce qui a conduit à des modifications. Ainsi, alors que le premier projet de décret prévoyait que le contrat s'adresse à des adultes inscrits depuis seulement six mois au chômage, « les syndicats, notamment la CGT et la CFDT, ont mis une très forte pression pour durcir les conditions, car ils craignaient que le contrat de qualification devienne un mode de prérecrutement banalisé », explique-t-on au ministère, qui a donc suivi les syndicats.

A l'inverse, le projet a été assoupli sur les primes, dont « la majoration a été évoquée par une organisation patronale et un syndicat de salariés ». La solution adoptée a été d'accorder « des primes plus élevées pour l'embauche des personnes les plus en difficulté, dans une logique de pérennisation de l'emploi ». Un groupe de travail du Conseil supérieur de la formation professionnelle assure le suivi de cette mesure, qui devrait faire l'objet d'une évaluation en 2000.

Francine Aizcovic

VIA INTERNET, au travail ou chez vous

FINANCE D'ENTREPRISE EN ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET EN LIGNE

http://www.univ-rennes1.fr/sep/

FORMATION CONTINUE UNIVERSITÉ DE RENNES 1

Contact
Eliane ANDRÉ
Tél. 02 99 84 39 50
Eliane.Andre@univ-rennes1.fr
36-15 INFORENI
1,01 F la mn